SERTAD

Rapport Annuel

Sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2011

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2011 présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

A) Présentation du Syndicat des Eaux du Sertad 1
1) Les différents services 1
2) Le territoire desservi 2
3) Les représentants 3
4) CCSPL 4
5) Le mode de gestion 4
6) Estimation de la population desservie 4
7) Le nombre d'abonnés 5
8) Le SERTAD en quelques dates 5
9) Actions réalisées en 2011 7
10) Et pour l'avenir 7

B) Zoom sur le Bassin Versant de la Touche Poupard 8
1) L'animation du programme d'actions 9
2) Les démarches de contractualisation 9
3) Bilan de la qualité de l'eau : le paramètre NITRATE 9
4) Bilan de la qualité de l'eau : le paramètre PESTICIDE 10
5) Bilan des thématiques mises en place concernant les NITRATES 10
6) Bilan des thématiques mises en place concernant les PESTICIDES 11
7) Bilan des thématiques mises en place concernant tous les paramètres 11
8) Conclusion générale 12

C) Zoom sur le Bassin Versant de la Sèvre Niortaise Amont 13
1) L'animation du programme d'actions 14
2) L'animation agricole 15
3) Bilan de la qualité de l'eau : le paramètre NITRATE 15
4) Bilan de la qualité de l'eau : paramètre des PESTICIDES 15
5) Les diagnostics d'exploitation individuels 16
6) Les démarches de contractualisation 16
7) Bilan des thématiques mises en place concernant les NITRATES 17
8) Bilan des thématiques mises en place concernant les PESTICIDES 17
9) Bilan des thématiques mises en place concernant tous les paramètres 18
10) Conclusion générale 19

D) Le service Production 21
1) D'où provient l'eau 21
2) Comment rend-on l'eau potable ? 22
3) La distribution de l'eau 25
4) Les volumes vendus 26
5) Les caractéristiques de l'eau brute 26
6) Les caractéristiques de l'eau Traitée 27
7) Auto-Contrôle de l'eau traitée 27
8) Contrôle Sanitaire 28
9) Bilan technique 29
10) Bilan Financier 30

E) Le service distribution 31
1) Les analyses effectuées par le Syndicat du SERTAD 32
2) Le SERTAD Distribution en quelques chiffres 35
3) Branchements en plomb 36
4) Délai maximal d'ouverture des branchements 36
5) Réseau de distribution par commune 37
6) Tarifs de l'eau distribuée 42
7) Indicateurs de performance 44
8) Bilan Financier 45

F) Renseignements pratiques sur le Syndicat 46

A) Présentation du Syndicat des Eaux du Sertad

Le syndicat **du SERTAD, Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte en eau potable du sud Deux-Sèvres**, est géré au niveau intercommunal.
Il a été créé par arrêté préfectoral en mai 1995, il avait pour vocation initiale la production d'eau potable et sa distribution jusqu'aux installations des collectivités adhérentes et des abonnés.
En 2006, le SERTAD a créé un service « distribution de l'eau potable » jusqu'aux installations de l'abonné ; en 2007, un laboratoire permettant de réaliser l'autocontrôle pour les collectivités adhérentes et en 2009, un service « maintenance », aussi à la disposition des collectivités adhérentes.
C'est un syndicat mixte à la carte.

1) Les différents services

- Le service **Administratif** (commun au Lambon), composé de huit salariés.
- Le service « **Qualité de l'Eau Brute** » gérant la protection des points de prélèvements (le Bassin Versant) qui lui regroupe deux salariés en CDD et un salarié à 25%.
- Le service « **Production** » qui est composé de cinq salariés, situé à l'usine de la Corbelière sur la commune de Sainte Néomaye.
- Le service « **Distribution** » qui comprend sept titulaires et deux releveurs employés lors de la relève des compteurs entre avril et mai et entre septembre et octobre, situé à Rabalot, commune de Saint Martin Les Melle.
- Le service **« Maintenance »** qui est chargé de la mise en place de la télégestion et de la maintenance électrotechnique du réseau. Il est commun au Syndicat des Eaux du Lambon, il est composé d'un agent du Sertad et d'un agent du Lambon.

Organigramme

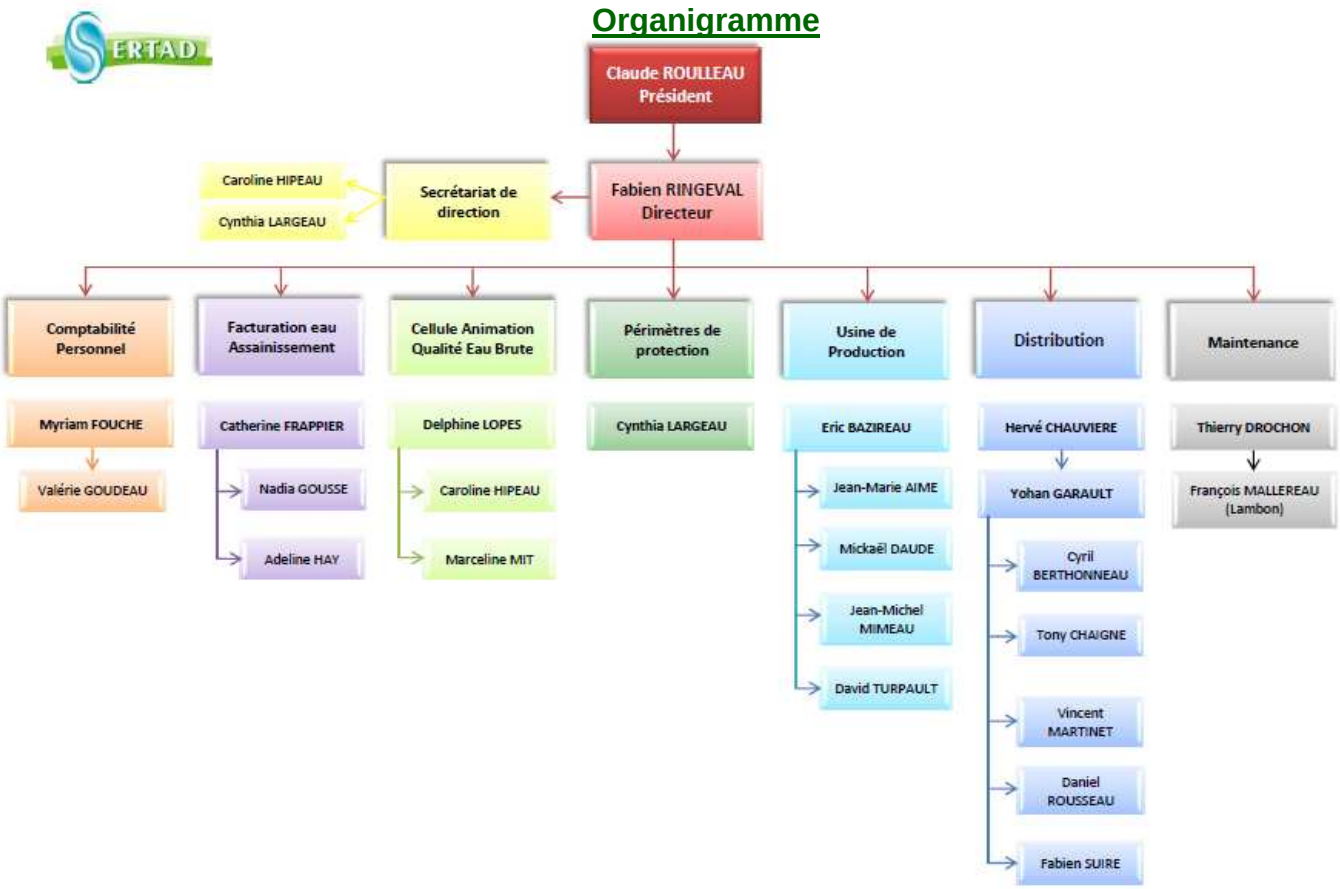

2) Le territoire desservi

Lors de sa création le Sertad, comportait onze collectivités pour un total de quarante communes.

Aujourd'hui, ce sont **vingt collectivités** qui forment le SERTAD, qui est toujours administré par un Comité Syndical composé de deux représentants de chaque collectivité. Parmi ces vingt collectivités on dénombre

- **quatre Syndicats** : SMPAEP de Saint Maixent, Syndicat de la Mothe Saint Héray, Syndicat du Lambon, Syndicat 4B,
- **seize communes** : Avon, Beaussais, Bougon, Exoudun, Celles Sur Belle, Melle, Pamproux, Prailles, Sainte Blandine, Saint Léger de la Martinière, Saint Martin lès Melle, Saint Vincent la Châtre, Salles, Soudan, Thorigné, Vitré.

➢ Distributeurs sur le secteur de Production du Sertad

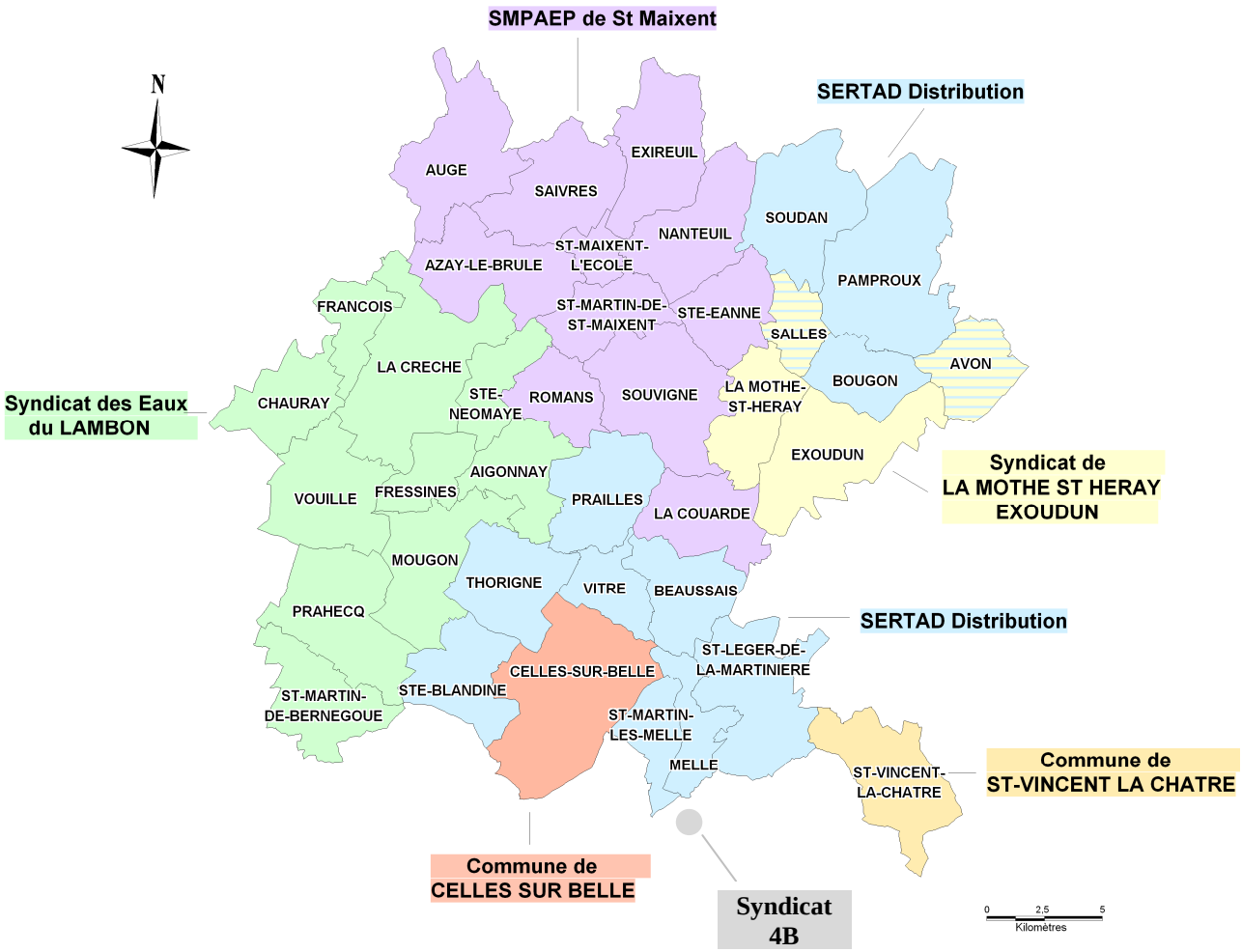

3) Les représentants

Quatre Syndicats

SMPAEP de SAINT-MAIXENT
M. CHANTREAU Michel
M. AUZURET Patrice
M. BRACONNEAU Pierre
M. BALOGE Claude

Syndicat de la MOTHE SAINT HERAY
M. BOUFFET Pierre
M. BLANCHET Philippe
M. GARAULT Claude
M. BRUNET Eric

Syndicat du LAMBON
M. ROULLEAU Claude
M. LAVAULT Claude
Mme. FOUIN Yvonne
M. COUSSET Alain

Syndicat 4B
M. MORIN Jean-Pierre
M. FRAPPE Jean-Michel
M. DEBORDE Pierre
M. HAYE Jean-Marie

Les seize communes

Commune d'AVON
M. PERRON René
M. NAUD Pierre
M. VEILLON Bernard
M. BERGER Thierry

Commune de BEAUSSAIS
M. DANIAULT Alain
M. BERLAND Gilles
Mme. BOUTIN Chantal
Mme. DAHMANI Leslie

Commune de BOUGON
M. GUILLOT Roland
Mme. PAIRAULT-RABUSSEAU Paule
M. COURTAUD Eric
Mme. MIEZ Stéphanie

Commune de CELLES SUR BELLE
M. ROY Jean-Marie
M. LAURANT François
M. MONNERON Christian
M. BADIN Marc

Commune d'EXOUDUN
M. CASSAGNES Gérard
M. CLERC Christian
Mme. DEVES Karen
Mme. HEURTEBISE-DANIAUD Murielle

Commune de MELLE
M. THEBAULT Michel
Mme. GAUDICHAU Chantal
M. DON Philippe
M. DEBIEN Yves

Commune de PAMPROUX
M. METAIS Guy
Mme. MARCHE Karine
M. DUPUIS Gérard
M. GOUBAND Thierry

Commune de PRAILLES
M. PHELIPPEAU Jacques
M. JOFFRIT Christophe
M. BAUDOUIN David
M. HAUDEBAULT Bruno

Commune de SAINTE BLANDINE

M. RIVAULT Gilbert
M. GRUCELSKI Jean-Claude
M. TEXIER Fernando
M. BOINOT Jean-Michel

Commune ST LEGER DE LA MATINIERE
M. LAURIN Philippe
M. DESCHAMPS Michel
M. LABROUSSE Christophe
M. SABRIER Maurice

Commune de SAINT MARTIN LES MELLE
M. LACOTTE Claude
M. VIOLLET Daniel
M. PERRON Bernard
M. SCHAFFER Jean-Paul

Commune de SALLES
M. BILLEROT Régis
M. BERNARDEAU Dominique
Mme. SOSSI Fabienne
M. TILLET Yves

Commune de THORIGNE
M. BERNARD Jean-Paul
M. LOMBARD Jacques
M. PROUST Francis
M. DENIS André

Commune de ST VINCENT LA CHATRE
M. INGRAND Emmanuel
M. TRICHET Jacques
M. BEGUIER Jérôme
M. GIRARD Rémi

Commune de SOUDAN
M. AUBIN Pierre
M. VIELLARD Jean-Paul
M. GRENET Claude
Mme. ECALLE Myriam

Commune de VITRE
M. VOIX Pascal
M. BOUCHET Patrick
M. LENNE Pierre
Mme. THOMAZEAU FAUCHER Claudine

4) CCSPL

Le Syndicat des Eaux du Sertad n'a pas de CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

5) Le mode de gestion

Le syndicat des Eaux du Sertad est exploité en régie.

6) Estimation de la population desservie

➢ Production

Le syndicat a un rayonnement très important pour la production d'eau potable sur le département. En effet il dessert près de 60 000 habitants.

➢ Distribution

Est considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est peut être raccordée.
Le Syndicat des Eaux du Sertad dessert, en distribution, 12 178 habitants en 2011 alors qu'en 2010 il desservait 12 206 habitants.

Source : Agence Régionale de la Santé

7) Le nombre d'abonnés

Communes	Nombre total d'abonnés		
	Au 31/12/2010	Au 31/12/2011	Variation
Avon	28	28	0%
Beaussais	206	210	+ 1.94%
Bougon	110	111	+ 0.91%
Exoudun	49	49	0%
Melle	2 045	2 054	+ 0.44%
Pamproux	970	977	+ 0.72%
Prailles	326	333	+ 2.15%
Sainte Blandine	287	288	+ 0.35%
Saint Léger de la Martinière	383	384	+ 0.26%
Saint Martin les Melle	387	391	+ 1.03%
Salles	24	24	0%
Soudan	219	226	+ 3.20%
Thorigné	531	538	+ 1.32%
Verrines	323	322	- 0.31%
Vitré	249	250	+ 0.40%
TOTAL	**6 137**	**6 185**	**+ 0.78%**

8) Le SERTAD en quelques dates

Mai 1995 → Création du Syndicat des eaux du SERTAD.

Janvier 2000 → Début de la construction de l'usine.

Juillet -Août 2001 → Embauche du personnel (un technicien responsable de l'usine et deux électromécaniciens).

29 novembre 2001 → Production et distribution des premiers m^3 d'eau.

Mars 2002 → Connexion au réseau de toutes les collectivités adhérentes.

En 2003 → Embauche d'un ingénieur pour la création du service « Bassin Versant ».
→ Embauche d'un quatrième électromécanicien pour l'usine de production.

En 2004 → Plus de 2 millions de m^3 d'eau distribués.

Eté 2005	→ Seuil critique du niveau de l'eau au barrage de la Touche Poupard dû au manque de pluie.
En 2006	→ Organisation du SERTAD en 5 services - Service « Distribution » - Service « Qualité Eau Brute » - Service « Production » - Service « Aide technique – Maintenance » - Service « Analyses ».
1er juillet 2006	→ Intégration du Syndicat d'eau de la « Roche-Fontegrive » entrainant celle d'un nouvel agent pour le service production. → Exploitation de l'infra toarcien de la Roche Ruffin en mélange avec l'eau issue de l'usine pour alimenter l'ensemble de la zone de Fontegrive.
1er janvier 2007	→ Intégration d'une partie de la distribution d'eau potable de la Régie des Eaux du SIEDS avec embauche du personnel (4 agents techniques, 1 agent administratif).
1er janvier 2008	→ Intégration du service de Production de Melle et de Saint Léger de la Martinière. → Intégration du S.I.A.E.P. de Sainte Blandine.
Septembre 2008	→ Installation dans la nouvelle agence de Saint Martin lès Melle au lieu-dit « Rabalot ».
Octobre 2008	→ Embauche d'un cinquième agent technique pour le service « Distribution ».
Février 2009	→ Changement des filtres à charbon sur l'usine. → Tempête du 10 février.
Avril 2009	→ Installation du « Service Maintenance » (2 agents dont un du Lambon) à l'agence de Saint Martin lès Melle. → Embauche d'un nouvel électromécanicien au service « Production » en remplacement de celui parti au service « Maintenance » mise en place cette année. → Simulation d'une rupture du barrage de la Touche Poupard.
Décembre 2009	→ Embauche d'un agent administratif au service facturation.
En 2010	→ Le 21 avril 2010, des essais du groupe électrogène ont été effectués. Moins d'une heure trente après le début des essais, le groupe électrogène a cassé. → Installation d'un groupe électrogène à la Roche Ruffin sur la commune de PAMPROUX. → Casse du variateur de vitesse sur l'usine de production.

9) Actions réalisées en 2011

➢ Production

→ Remplacement du variateur d'une des pompes de refoulement de l'usine
→ Remplacement du régulateur de pression en amont des deux usines (SMPAEP & SERTAD) avec automatisation du nettoyage du filtre.
→ Réparation de la conduite Ø 350 d'alimentation du secteur LAMBON SEV.
→ Essais d'alimentation pendant une semaine du Syndicat des eaux du VIVIER par le Pôle de production SERTAD-SMPAEP.
→ Remplacement du groupe électrogène.
→ Démolition du château d'eau et de la station de surpression de Pamproux.

➢ Distribution

→ Renouvellement canalisation et branchements à Rabalot, commune de Saint Martin les Melle.
→ Renouvellement canalisation et branchements à la Berlandière, commune de Soudan.
→ Renouvellement canalisation et branchements chemin de Beaudroux et impasse du petit logis, commune de Saint Marin lès Melle.
→ Renouvellement canalisation et branchements rue de la Rolande, commune de Melle.
→ Dévoiement canalisation à Bourleuf, commune de Bougon.
→ Renouvellement canalisation et branchements rue Edmond Proust, commune de Pamproux.
→ Remplacement du groupe électrogène à l'usine.
→ Démolition des châteaux d'eau et de la station de surpression de Pamproux.
→ Installation de cases de stockage.
→ Renouvellement de réseau et de canalisation sur les communes de Saint Martin lès Melle, Bougon, Melle, Soudan, Saint Léger de la Martinière, Pamproux, Beaussais.
→ Installation de cases de stockage.

10) Et pour l'avenir

➢ Production

→ Protection des appareils électriques de l'usine par la mise en place d'un filtre actif à compensation d'harmoniques

➢ Distribution

→ Renouvellement canalisation et branchements route de la Doua du château d'eau au Luc.
→ Renouvellement canalisation et branchements rue du Grand Puits à Bonneuil, commune de Verrines.
→ Renouvellement canalisation et branchements chemin du bois d'Hervault, rue du Petit Pré, commune de Pamproux.
→ Renouvellement canalisation et branchements chemin de Saint Jacques à Saint Léger de la Martinière.

B) Zoom sur le Bassin Versant de la Touche Poupard

La ressource principale du SERTAD est le captage de la Touche Poupard. Ainsi, la mise en place d'un programme d'actions à l'échelle du bassin versant, pour la qualité de l'eau brute est fondamentale.

Un contrat territorial 2007-2011 a été signé en décembre 2007 entre le SERTAD, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Général des Deux-Sèvres, en présence du Préfet des Deux-Sèvres. Le but de ce contrat est de mettre en place un programme d'actions concertées avec l'ensemble des acteurs du Bassin Versant.

Son objectif prioritaire est de maintenir une bonne qualité de l'eau, notamment sur les paramètres nitrate, phosphore et phytosanitaires.

Ce projet fait partie des opérations pilotes du programme régional « Re-Sources ». En effet, lors de son lancement, en 2004, seuls trois syndicats d'eaux avaient engagé cette démarche sur quatre Bassins Versants.

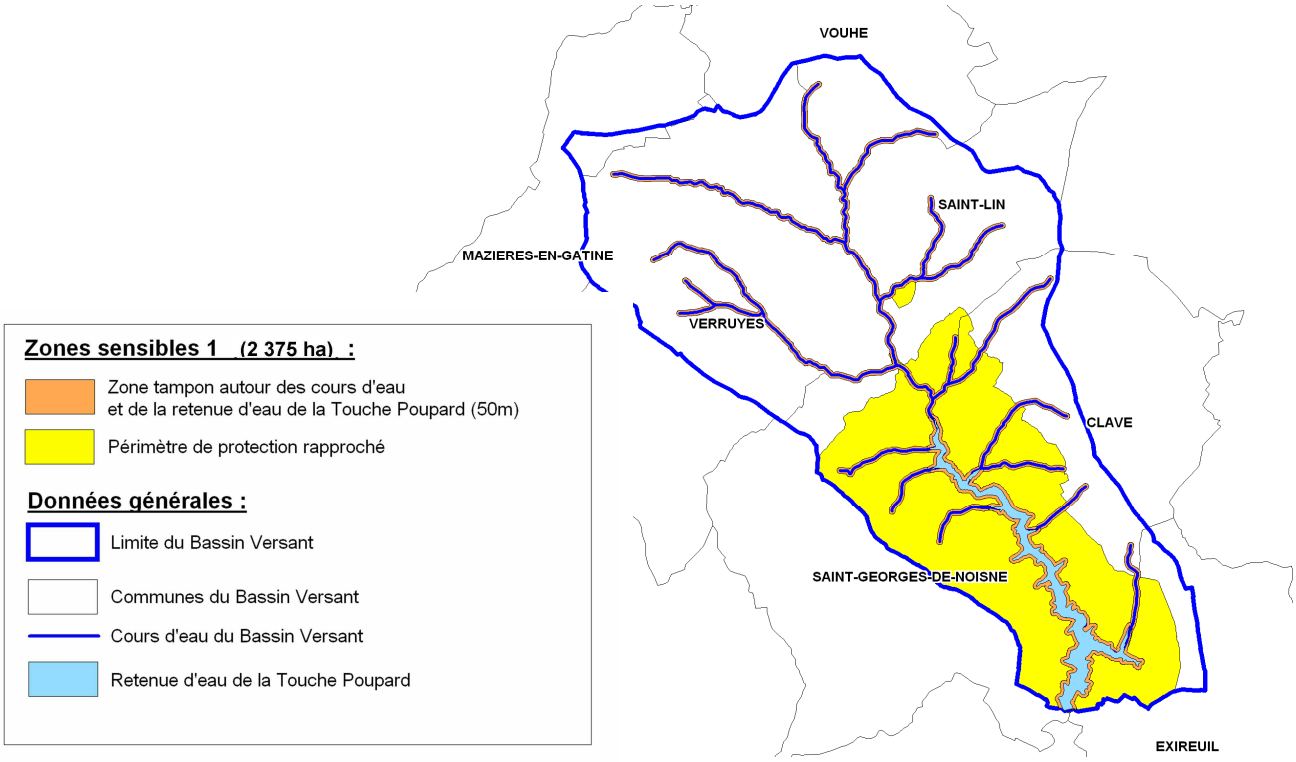

Il y a deux zones sensibles :

- Une zone de 806 hectares, représentant une zone tampon de 50 mètres aux abords du plan d'eau et des cours d'eau.
- La deuxième zone sensible a une superficie de 1589 hectares, représentant la surface du périmètre de protection rapproché.

1) L'animation du programme d'actions

En 2011, l'animation du programme d'action a représenté 0.4 équivalent temps plein soit 20% du temps de la Cellule Animation - Qualité Eau Brute. L'animation du territoire est essentiellement dirigée vers la mise en œuvre sur le terrain (40% du temps). Cela peut s'expliquer par le travail mené en parallèle sur le Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (participations aux réunions, réalisation de documents techniques profitables aux deux territoires,…).

2) Les démarches de contractualisation

Les exploitants s'engageant dans les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) signent un contrat pour une durée de 5 ans.

Le territoire de la Touche Poupard a été ouvert au dispositif MAET de 2007 à 2010. Sur les 4 années de contractualisation, 1843 hectares (pour 44 exploitations) ont ainsi été engagés sur le Bassin Versant, **dont 1750 hectares en mesures Herbe** (gestion extensive de prairies et RTA). Ces contractualisations représentent près de **42% de la SAU** du territoire de la Touche Poupard et 36% de la surface totale. De plus, près de **135 km de haies** ont été engagés dans le cadre des MAET.
Les mesures MAET ont nettement contribué au maintien de l'occupation du sol : la part importante de praires (2/3 de la SAU) a faiblement évolué depuis plus de 10 ans.

Ainsi **en 2011 le territoire de la Touche Poupard n'a pas pu bénéficier de nouveaux contrats MAET.**

Une inquiétude apparait quant à la suite pouvant être donnée sur un territoire où depuis 1995 s'enchainent les dispositifs agro-environnementaux; notamment pour les exploitants arrivant à la fin de leur contrat MAET en 2012 ou 2013 (engagements en 2007 et 2008). **Un dossier de candidature pour le renouvellement des dossiers de 2007 a été déposé en octobre 2011.**

Le risque de modification de l'assolement et de retournement des prairies est important. Les agriculteurs en fin de contrat pourraient remplacer des prairies par des céréales plus rémunératrices. Ainsi, d'une manière générale se pose la question du soutien financier aux systèmes herbagers.

3) Bilan de la qualité de l'eau : le paramètre NITRATE

Concernant les nitrates, les objectifs du contrat à atteindre pour 2011 au niveau du point de captage sont pour la valeur maximale une valeur toujours inférieure à 20 mg/l et pour la valeur moyenne toujours inférieure à 10 mg/l. Ces valeurs sont en cohérence et même plus ambitieuses que les objectifs fixés dans le SAGE Sèvre Niortaise – Marais Poitevin.

Au point de captage, les valeurs sont très inférieures à la norme eau brute. Aucun des prélèvements ne dépassent les objectifs fixés dans le Contrat Territorial pour 2011 concernant

les valeurs maximales. Les moyennes mensuelles sont toujours inférieures à l'objectif du contrat (10mg/L) sauf pour 3 mois (février, mars et avril) où les dépassements sont minimes. Ce phénomène est récurant avec des concentrations en nitrates plus élevées de la fin de l'hiver au début de l'été.

La moyenne annuelle sur l'eau brute est de 7.62 mg/L.

4) Bilan de la qualité de l'eau : le paramètre PESTICIDE

Au niveau de l'eau brute en 2011, les détections sont toujours en dessous des normes eau brute. Sur les 35 analyses réalisées (autocontrôle et contrôle sanitaire), il n'y a eu qu'un seul dépassement des objectifs, par molécule (0.1 µg/L) et pour l'ensemble des molécules (0.3 µg/L), dû à une unique molécule : l'AMPA en février.

Les autres molécules détectées sont :

- Isoproturon (concentration maximale (0.06 µg/L)
- Métaldéhyde (concentration maximale 0.05 µg/L)
- Atrazine (détectée une seule fois à 0.02 µg/L). En 2010 cette molécule, interdite depuis 2003, avait été détectée 12 fois sur 34 prélèvements.

5) Bilan des thématiques mises en place concernant les NITRATES

➢ Thématiques liées à l'activité agricole

- Gestion des effluents d'élevage

Le financement de la première année de compostage (2 passages du retourneur d'andains), couplé à des analyses d'effluents est une action particulièrement efficace et pérenne dans le temps et ce depuis le début du Contrat Territorial. En effet les analyses ont permis aux éleveurs de prendre conscience de la valeur fertilisante de leurs effluents et la SAMO des exploitations engagées dans l'action compostage a augmenté. Cette action est une très bonne porte d'entrée pour échanger avec l'exploitant sur ses pratiques.

Cette action a été très appréciée des éleveurs et une dynamique s'est créée sur le territoire grâce aux actions des années précédentes.

Une journée technique *« Optimiser l'épandage : Qualité de répartition et valeur fertilisante »* a été organisée le 3 octobre 2011 en partenariat avec la Fédération des CUMA des Deux-Sèvres. Aussi, deux constructeurs étaient présents avec leurs matériels.

- Gestion et conduite des prairies

Les analyses d'herbe et d'effluents fonctionnent bien et ont permis aux éleveurs de prendre conscience de la valeur fertilisante de leurs effluents. Cependant en 2011 il y a eu moins d'agriculteurs intéressés que prévu, un essoufflement dans l'intérêt des agriculteurs est perceptible. Cette action est en lien avec l'action compostage et permet d'accroître l'intérêt agronomique, environnemental et économique des effluents d'élevage et va vers une meilleure gestion des prairies.

Organisation d'une journée technique sur la gestion du pâturage : faible participation.

Organisation d'une journée technique sur l'entretien des pairies : choix des espèces, entretien (chaulage), matériel de sur-semis.

6) Bilan des thématiques mises en place concernant les PESTICIDES

➢ Thématiques liées à l'activité agricole

- Optimisation de l'utilisation des produits

Diffusion à tous les agriculteurs du bassin de la plaquette « Les bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires ».

La problématique phytosanitaire n'est pas une priorité pour les exploitants. En effet, leur activité correspond majoritairement à de l'élevage.

7) Bilan des thématiques mises en place concernant tous les paramètres

➢ Thématiques liées à l'activité agricole

- Gestion des intrants sur cultures autoconsommées

Des essais avaient été réalisés sur le territoire et valorisés par des visites techniques. Aussi, en 2011, une plaquette sur le méteil a été réalisée et diffusée à l'ensemble des agriculteurs du territoire. Le but de ce document technique de communication est de faciliter la diffusion de cette culture.

➢ Thématiques liées avec l'activité agricole, collectivités et citoyens

- Bilan du contrat territorial 2007-2011

Le Contrat Territorial est arrivé à échéance à la fin 2011. Aussi, il est essentiel de réaliser une évaluation des cinq années écoulées et d'avoir les éléments nécessaires pour l'élaboration d'un nouveau programme d'actions pluriannuel.

Le Bilan-évaluation de fin de Contrat, confié à un prestataire extérieur sera réalisé de mars à septembre 2012. Il devra apporter une analyse critique de la mise en œuvre du Contrat Territorial et proposer les éléments pour une réorganisation des méthodes de travail et des outils mobilisables dans l'objectif de la poursuite d'un programme d'actions pluriannuel sur le bassin versant de la Touche Poupard.

Le prestataire retenu pour le Bilan-Evaluation devra :

- Réaliser une évaluation de la dynamique de territoire et de la perception du programme d'actions par le biais d'enquêtes auprès des acteurs du territoire ;
- Réaliser une étude prospective sur l'évolution des structures agricoles du territoire ;
- Réaliser une évaluation des risques d'eutrophisation du plan d'eau de la Touche Poupard ;
- Répondre aux questions évaluatives sur le Contrat Territorial 2007-2011 ;
- Faire des propositions pour la poursuite d'un programme d'actions volontariste.

- Acquisition foncière

Les acquisitions foncières de la CAEDS permettent la protection durable de parcelles situées en zones sensibles. En effet sur les parcelles acquises, le maintien en prairie et l'interdiction de tout arrachage de haie sont garantis par le biais de baux environnementaux avec les exploitants.

Entre 2008 et 2011, 23.76 ha ont été acquis. La CAEDS souhaite continuer son programme d'acquisition et a déposé un dossier de demande de subvention début 2011 pour 30 nouveaux hectares.

8) Conclusion générale

L'année 2011 marque la dernière année du Contrat territorial 2007-2011. La bonne qualité de l'eau se maintient. Cependant, nous avons observé une baisse significative de la participation des agriculteurs du bassin aux journées techniques ou aux actions individuelles. Il semble qu'il y ait un essoufflement dans la mobilisation.

L'année 2012 sera une année charnière. Les actions et l'animation se poursuivront grâce à un avenant au Contrat actuel afin de ne pas avoir de discontinuité. Aussi, cette année sera consacrée à l'achèvement en interne par le SERTAD d'un bilan technique et financier du Contrat Territorial 2007-2011 ainsi qu'au suivi du prestataire qui réalisera le Bilan-Evaluation. Ces études seront l'occasion de mettre à jour les données du territoire et d'orienter les suites à donner au contrat actuel en anticipant les changements pouvant avoir lieu sur le bassin versant.
La Touche Poupard constitue une aire d'alimentation stratégique pour l'alimentation en eau potable du Sud Deux-Sèvres, dont 7 Mm^3 sont réservés annuellement à la production d'eau potable. Dans le cadre de l'évaluation des captages Grenelle, le SERTAD a réaffirmé dans sa note argumentaire synthétique la volonté de poursuivre la démarche volontariste afin de conserver durablement la qualité de l'eau dans le barrage de la Touche Poupard.

C) Zoom sur le Bassin Versant de la Sèvre Niortaise Amont

Le captage de la Corbelière est la ressource de secours pour l'usine de production du SERTAD et fait partie des deux ressources du pôle de production d'eau potable, formé par les usines de SMPAEP et du SERTAD.

Depuis 2004, le SERTAD et le SMPAEP de St Maixent l'Ecole se sont associés pour mettre en place ce programme Re-Sources à l'échelle du bassin versant de la Sèvre Niortaise amont (bassin d'alimentation du captage de la Corbelière). Un contrat territorial, basé sur des études techniques (Etat des lieux et diagnostic) a été signé en 2007 entre les deux syndicats, le Conseil Général et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, en présence du préfet des Deux-Sèvres. Le but de ce contrat pluriannuel (2007-2011) est de mettre en place un programme d'actions concertées et adaptées à l'ensemble des acteurs du territoire.

Son objectif prioritaire est de diminuer les pics de concentration en nitrates afin de ne plus dépasser la valeur limite de qualité de l'eau de 50 Mg/L. Sont également prévues des actions permettant d'initier la baisse de la concentration moyenne en nitrates et en molécules phytosanitaires.

➢ Les zones sensibles

Afin d'améliorer l'efficacité du programme d'actions, des zones sensibles ont été définies au sein du territoire du bassin versant, lors du Comité de Pilotage du 14 avril 2009.

Surface sensible Z1 : surface très hautement prioritaire (3 767 ha) :

- Une zone tampon de 50 mètres autour des cours d'eau → 2 290 ha
- Une zone tampon de 80 mètres autour de chacun des gouffres → 122 ha
- La zone humide de la Mothe St Heray → 491 ha
- Le périmètre de protection rapproché (PPR) A → 252 ha
- Le périmètre de protection rapproché (PPR) B → 616 ha

Surface sensible Z2 : surface prioritaire

Cette zone se compose du bassin versant du Pamproux et s'étend sur 15 165 ha au Nord-Est du bassin versant de la Sèvre Niortaise Amont.

Ce sous-bassin versant a été classé en zone sensible car le cours d'eau du Pamproux contribue à environ 50% du débit de la Sèvre Niortaise et ses concentrations en nitrates dépassent de manière quasi-continue la valeur limite de qualité de l'eau brute de 50 mg/L pour les nitrates.

➢ **Localisation des zones sensibles du territoire**

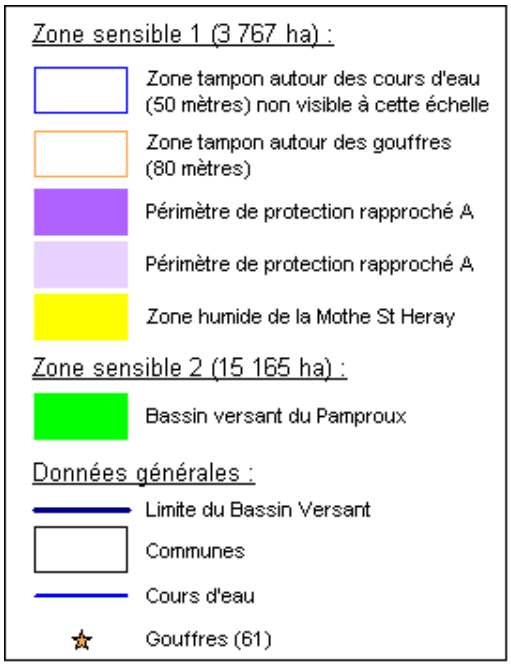

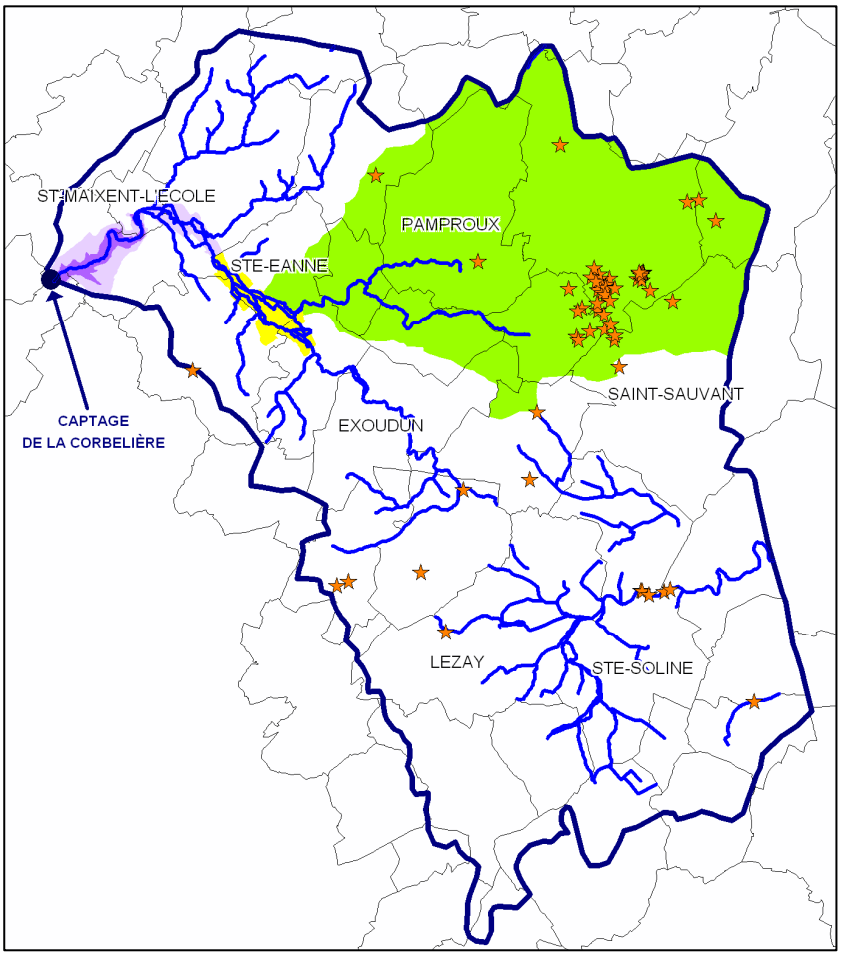

Les zones tampons autour des gouffres et cours d'eau ne sont pas visibles sur la carte à cette échelle.

1) L'animation du programme d'actions

Le rôle de l'animation générale est de s'assurer de la mise en œuvre efficace du programme d'actions, de décider des suites à donner, de déclencher les partenariats, de créer les documents de communications techniques et de réaliser le suivi administratif. Nous restons l'interlocuteur principal pour l'ensemble des partenaires dont ceux liés à l'activité agricole (hors exploitants).

L'animation du territoire est essentiellement dirigée vers la mise en œuvre des actions sur le terrain (40% du temps). Cependant la charge administrative est importante et se fait au détriment de la présence sur le terrain de la Cellule Animation et de la mise en place d'actions.

Le temps imparti à l'opération Bassin Versant sur la Sèvre Niortaise amont correspond à 80% du temps de la Cellule Animation – Qualité Eau Brute. Le reste du temps est alloué à l'animation du Bassin Versant de la Touche Poupard.

1,6 équivalent temps plein a été affecté au sein du SERTAD sur ce dossier en 2011.

2) L'animation agricole

Depuis fin 2007, l'équipe d'animation du SERTAD a été renforcée au travers d'une prestation extérieure pour l'animation agricole. L'animateur agricole est donc devenu l'interlocuteur privilégié des exploitants du secteur (contact téléphonique, rencontres individuelles et/ou collectives).

3) Bilan de la qualité de l'eau : le paramètre NITRATE

Concernant les nitrates, les objectifs du contrat à atteindre d'ici 2011 au niveau du point de captage sont :

Valeur maximale	Valeur moyenne
Inférieure à 48 mg/L	Inférieure à 35 mg/L

L'objectif prioritaire est de diminuer les pics de nitrate pour répondre à la norme eau brute (<50mg/l).

➢ Evolution des valeurs au point de captage (eau brute)

L'année 2011 a été une année paradoxale avec une moyenne annuelle la moins élevée (38.95 mg/L) depuis 2006 mais des dépassements de l'objectif des 48 mg/L sur 15 % des prélèvements, soit la plus forte proportion depuis 2007. Ainsi, la valeur moyenne objectif du Contrat de 35 mg/L, est dépassée ; cependant 43% des concentrations maximales journalières en 2011 sont inférieures à cette valeur.

Après 3 années sans dépassement de la norme eau brute, 28 jours des dépassements ont été enregistrés entre le 13 décembre 2010 et le 3 février 2011 avec un pic à 54.4 mg/L en décembre. Ce pic de nitrates au niveau du captage peut s'expliquer par un automne très sec suivi de fortes précipitations en novembre et décembre qui ont provoqué des transferts d'azote par ruissellement et lessivage.

Les données d'évolution des nitrates depuis 5 ans montraient une diminution des dépassements de la norme de 50 mg/L de 2006 à 2009 (10% des analyses en 2006, 1,3% en 2007 et 0% en 2008 et 2009) mais repartent à la hausse en 2010 et 2011.

La qualité de l'eau distribuée est toujours conforme aux normes de potabilité grâce à une dilution des eaux brutes du captage de La Corbelière avec celles de la Touche Poupard.

4) Bilan de la qualité de l'eau : paramètre des PESTICIDES

Concernant les produits phytosanitaires, les objectifs du contrat à atteindre d'ici 2011 concernant l'eau brute au niveau du point de captage sont :

Somme des molécules : Valeur maximale	Par molécule : Valeur maximale
Inférieure à 0,5 µg/L	Inférieure à 0.3 µg/L

Ces nouveaux objectifs ont été votés lors du comité de pilotage d'octobre 2009. En effet, après 4 années de suivi de ce paramètre, il a été décidé de fixer des valeurs plus ambitieuses.

En 2011, 22 analyses ont été effectuées au niveau du point de captage et les concentrations détectées sont très largement inférieures à la norme eau brute.
La concentration maximale détectée concernant la somme des molécules par prélèvement sur cette période est de 0,61 µg/L en juin et c'est le seul dépassement de l'objectif des 0.5 µg/L. Aucune concentration par molécule ne dépasse l'objectif des 0.3 µg/L.
Concernant les concentrations par molécule, la concentration maximale détectée est de 0,28 µg/L. Il s'agit de la molécule AMPA comme depuis 2008. Cette molécule est détectée dans 15 analyses sur 22. La molécule détectée le plus souvent est le Déséthylatrazine (20/22), situation que l'on retrouve depuis 2006 ; bien que l'atrazine soit interdite d'utilisation depuis 2003.

5) Les diagnostics d'exploitation individuels

Les diagnostics d'exploitation ont pour but d'améliorer la connaissance du territoire et constituent une base de données permettant un conseil individuel ciblé, au regard des pratiques à risques. De plus, les diagnostics permettent de proposer des contractualisations (MAET et PVE) pertinentes par rapport aux enjeux.
11 diagnostics ont été réalisés en 2011, sur les 25 prévus, dont 6 dans le cadre des MAET et 5 dans le cadre du PVE.

6) Les démarches de contractualisation

Depuis 2007, le SERTAD a été opérateur pour la mise en place de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées sur l'ensemble du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise amont. Les MAET ont permis de mobiliser les exploitants agricoles et de modifier des pratiques en faveur de la qualité de l'eau. Aussi, ils sont un outil important d'animation territoriale pour la mise en place d'un programme d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau. Jusqu'en 2010 la mobilisation du territoire a été croissante; chaque année les contractualisations ont été plus importantes que les années précédentes.

En 2011, le SERTAD a pu bénéficier d'une 4ème année de contractualisation à titre dérogatoire à condition de réduire les possibilités de contractualisation aux zones les plus sensibles du bassin versant et en retenant les mesures les plus contraignantes.

En 2011, 237 ha ont été contractualisés pour 9 dossiers sur les enjeux eau et biodiversité (5 nouveaux dossiers et 4 avenants) pour un montant engagé sur 5 ans de 282 140 euros.

Depuis 2007, 143 exploitants ont contractualisé des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (sur les 707 exploitants recensés à partir du RPG de 2008).

Entre 2007 et 2011 près de 7250 ha du bassin versant de la Sèvre Niortaise amont ont été contractualisés (mesures enjeux eau et biodiversité) soit 12% de la surface totale et près de 17% de la SAU. Les contractualisations dans les zones sensibles (PPR, Prairie Mothaise et bassin du Pamproux) représentent 2715 ha soit près de 17 % de la surface ou 21 % de la SAU de ces zones.

7) Bilan des thématiques mises en place concernant les NITRATES

➢ Thématiques liées à l'activité agricole

- Couverture des sols en hiver.

Depuis l'automne 2009, la DDT des Deux-Sèvres réalise une expertise de visu de l'ensemble des parcelles du bassin situées dans le département des Deux-Sèvres (action non conduite par la DDT de la Vienne) dans le cadre de l'évaluation du 4ème PAZV. Depuis 2009, les surfaces en « anomalies » sont en diminution et représentent 6.35% à l'automne 2011.

- Gestion des effluents d'élevage

Le compostage est une pratique devenue très répandue sur le bassin versant, une dynamique s'est créée. Il semble qu'aujourd'hui cette action n'est plus besoin d'être mise en œuvre, dû moins sous cette forme.
Organisation d'une ½ journée de démonstration sur les intérêts du compostage et de la qualité de répartition de l'épandage en octobre 2011.

- Gestion de la fertilisation azotée

Depuis 2009 nous n'avons pas pu réaliser l'analyse des pratiques de fertilisation. Cette action nous avait permis dans le passé de mieux connaître les pratiques de fertilisation et d'identifier les pratiques à risques pour la qualité de l'eau. Aussi, les résultats étaient partagés avec les techniciens des OPA locales, ce qui permettait d'avoir un message commun sur le territoire.

- Caractérisation des sols du Bassin Versant du Pamproux - Projet « SOL et EAU »

Cette action s'inscrit en continuité avec le projet « SOL et EAU » mené en 2010 en partenariat avec les Chambres d'Agriculture. Elle permet de toucher un public très large sur des thématiques très techniques et essentielles pour faire évoluer les pratiques, notamment de fertilisation. Cependant les données sur le réseau de parcelles de suivi sont longues à récupérer. Ainsi la base de données n'étant toujours pas complète en janvier 2012, l'analyse et la restitution sont repoussées en 2012.

➢ Thématique liée aux collectivités et citoyens

- Assainissement

Le SERTAD n'a pas la compétence Assainissement.

Depuis le démarrage du programme d'actions, on constate une réelle amélioration, notamment par la mise en place de nouvelles stations situées dans des zones sensibles. Aussi, la réhabilitation de la STEP de Pamproux, qui avait un taux de saturation estimé à 185 % en 2008, a commencé en 2010 et la mise en eau a eu lieu fin janvier 2012.

8) Bilan des thématiques mises en place concernant les PESTICIDES

➢ Thématiques liées à l'activité agricole

- Optimisation de l'utilisation des produits phytosanitaires

Diffusion d'une invitation à l'ensemble des agriculteurs du bassin pour la journée technique Ecophyto 2018.

Mise à jour et diffusion d'une plaquette « Les bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires ».

➢ Thématiques liées aux collectivités et citoyens

- Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en collectivité

Organisation d'une après-midi de démonstration sur du matériel de désherbage mécanique sur un site sensible de la Commune de La Mothe St Héray (en bordure de la Sèvre Niortaise).

9) Bilan des thématiques mises en place concernant tous les paramètres

➢ Thématiques liées à l'activité agricole

- Plan Bio Régional

Réception de l'Etat des lieux de l'agriculture biologique.
Réalisation d'un diagnostic de Conversion (sur les 6 prévus) et d'une simulation économique et technique (sur les 3 prévues) sur un projet en cours d'installation à St Soline.

- Agroforesterie

Organisation d'une journée technique sur un site en agroforesterie.

➢ Thématiques liées avec l'activité agricole, collectivités et citoyens

- Zones humides – Prairie Mothaise

La prairie Mothaise (surface de 491 ha) a été déterminée comme zone sensible lors du Comité de Pilotage d'avril 2009. C'est une zone prioritaire d'actions. En effet, les zones humides ont un rôle épurateur (diminution des flux de nitrates notamment) extrêmement important.

Une démarche multi-partenariale sur la Prairie Mothaise est en cours. Une étude foncière et agricole, pilotée par le CREN, a été réalisée par la SAFER Poitou-Charentes et la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres en 2010. Des scénarii à moyen et long termes pour le maintien et pour la reconquête de la surface en herbe ont été réalisés. Aussi un plan d'actions a été établi pour arriver à ces objectifs.

Aussi, lors du Comité de pilotage d'octobre 2011 le SMC a souhaité rappeler l'enjeu concernant le fonctionnement hydraulique de cette zone. Cependant, les communes de ce Syndicat n'ont pas souhaité financer une étude hydraulique. Le Conseil Syndical du SERTAD a donc décidé de porter financièrement et techniquement la réalisation d'un diagnostic du fonctionnement hydraulique de cette zone, en prenant en compte l'enjeu qualité de l'eau.

- Bilan du Contrat Territorial 2007-2011

Le Contrat Territorial est arrivé à échéance à la fin 2011. Aussi, il est essentiel de réaliser une évaluation des cinq années écoulées et d'avoir les éléments nécessaires pour l'élaboration d'un nouveau programme d'actions pluriannuel. Le Bilan-évaluation de fin de Contrat, effectué par un prestataire extérieur sera réalisé de mars à septembre 2012. Il devra apporter une analyse critique de la mise en œuvre du Contrat Territorial et proposer les éléments pour une

réorganisation des méthodes de travail et des outils mobilisables dans l'objectif de la poursuite d'un programme d'actions pluriannuel sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont.
Le prestataire retenu pour le Bilan-Evaluation devra :

- Mettre à jour des données de l'Etat des lieux et du Diagnostic en ce qui concerne l'évolution des pressions polluantes sur le bassin versant ;
- Réaliser une évaluation de la dynamique de territoire et de la perception du programme d'actions par le biais d'enquêtes auprès des acteurs du territoire ;
- Répondre aux questions évaluatives sur le Contrat Territorial 2007-2011 ;
- Faire des propositions pour les conditions de mise en œuvre d'un nouveau programme d'actions volontariste pluriannuel.

- Dossiers administratifs du Captage de La Corbelière

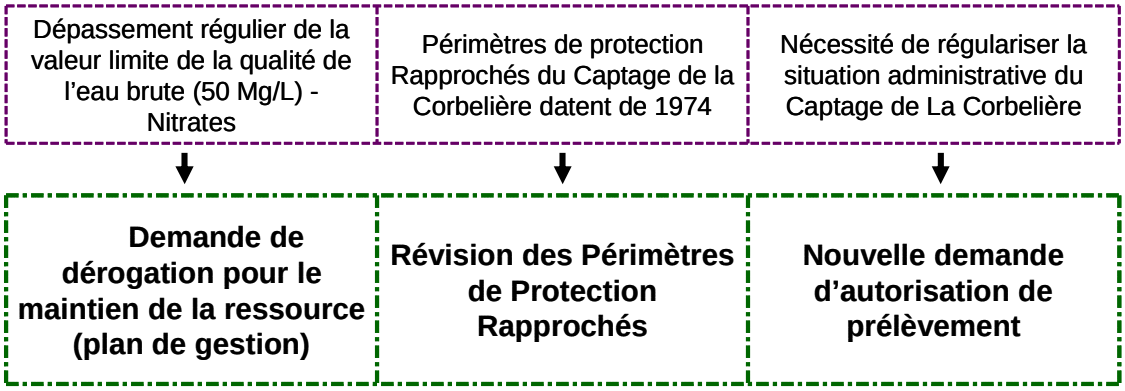

Le dossier administratif est complexe à mener car il implique la révision de l'ensemble des autorisations administratives. La demande d'autorisation n'était pas prévue initialement. Aussi, malgré une écriture du plan de gestion finalisée en 2008, nous n'avons pu déposer l'ensemble du dossier administratif qu'en juin 2010, et n'avoir un retour de l'ensemble des services instructeurs qu'en janvier 2011. Les retards successifs entrainent la présentation de données anciennes qu'il a fallu actualiser pour un nouveau dépôt en septembre 2011. A ce jour nous n'avons pas reçu de réponse du service instructeur et nous sommes en attente de la signature de l'arrêté préfectoral de la modification de la délimitation du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin pour mettre en cohérence l'ensemble des documents cartographiques avant l'enquête publique.

Aussi, les limites du bassin versant de la Sèvre Niortaise amont seront légèrement différentes des limites avec lesquelles nous avons travaillé depuis le début du Contrat Territorial.

10) Conclusion générale

Dernière année du Contrat Territorial 2007-2011, l'année 2011 a vu la poursuite de sa mise en œuvre dans la continuité des dynamiques locales créées depuis le début du Contrat et avec les réajustements issus du bilan intermédiaire ; notamment pour la priorisation des actions sur les zones sensibles.

L'année 2011 a été marquée par des dépassements de la norme eau brute en nitrates de décembre 2010 à février 2011 au niveau du captage de la Corbelière mais avec une moyenne annuelle la plus faible depuis 2006. L'objectif prioritaire du Contrat (diminuer les pics de concentrations en nitrates pour ne plus dépasser le seuil réglementaire de 50mg/L) n'est pas atteint. Cependant on observe une diminution des flux de nitrates. Aussi, la variation des

concentrations en nitrates dans la Sèvre Niortaise est fortement influencée par les variations climatiques (pluviométrie, débits), il est donc délicat de tirer une tendance sur les dernières années.

Concernant les produits phytosanitaires, seulement 1 analyse sur les 22 effectuées durant l'année 2011, dépasse les objectifs du Contrat Territorial, eux-mêmes largement inférieurs aux normes eaux brutes.

Cependant, il reste délicat de faire le lien entre le programme d'actions annuel mis en place et les résultats sur la qualité de l'eau, notamment par la variabilité des facteurs climatiques d'une année sur l'autre.

On constate que deux tendances se confrontent et qu'il n'est pas toujours évident de quantifier :

- les facteurs positifs pour la reconquête de la qualité de l'eau : mise en œuvre effective des CIPAN, amélioration de certaines pratiques de fertilisation (l'analyse des cahiers d'épandage durant l'année 2012 devrait nous permettre de quantifier plus précisément ces améliorations), bonne contractualisation des MAET, amélioration et mise en place de nouveaux dispositifs d'assainissement collectif et industriel, prise de conscience par l'ensemble des acteurs de l'importance de réduire le recours aux produits phytosanitaires en faisant évoluer les pratiques,…
- et les facteurs favorisant la dégradation de la ressource : diminution des zones tampons présentes en zones sensibles (zones humides) et des éléments linéaires (haies), épandage d'effluents industriels lors des périodes d'interdiction inscrites dans le PAZV (ressenti par les acteurs du territoire comme une forte incohérence avec les actions réglementaires mises en place), non-respect de la réglementation en vigueur (période d'épandage, désherbage en ZNT, …).

L'année 2012 sera une année charnière. Les actions et l'animation se poursuivront grâce à un avenant au Contrat actuel afin de ne pas avoir de discontinuité. Aussi, cette année sera consacrée à l'achèvement en interne par le SERTAD d'un bilan technique et financier du Contrat Territorial 2007-2011 ainsi qu'au suivi du prestataire qui réalisera le Bilan-Evaluation. Ces études seront l'occasion de mettre à jour les données du territoire et les pressions polluantes et d'orienter les suites à donner au contrat actuel pour poursuivre la démarche volontariste sur le bassin versant.

Dans le cadre de l'évaluation des captages Grenelle, les Syndicats porteurs du projet (SMPAEP et SERTAD) ont réaffirmé dans la note argumentaire synthétique demandée par les services de l'Etat leur volonté de poursuivre cette démarche volontariste pour la reconquête de la qualité de l'eau.

D) Le service Production

1) D'où provient l'eau

Les installations de pompage d'eau brute sont en fonctionnement depuis septembre 2000. La ressource principale du SERTAD provient du barrage de la Touche Poupard. L'eau est acheminée du barrage jusqu'au centre de potabilisation par l'intermédiaire d'une conduite en fonte d'un diamètre de soixante centimètres.

Ce cheminement se déroule en deux étapes :

- Refoulement de 900 à 1600 m^3/h, à partir de la station située au pied du barrage sur deux kilomètres, jusqu'à un réservoir de 1 000 m^3.
- Ecoulement gravitaire de cette cuve, sur neuf kilomètres, jusqu'à l'usine.

Le barrage à une capacité de stockage de quinze millions de mètres cube.

La ressource est munie de périmètres de protection opérationnels (arrêté préfectoral du 20 décembre 1999).

L'usine a également la possibilité de produire de l'eau potable à partir d'une autre ressource, la **Sèvre Niortaise,** comme ce fut le cas lors de la tempête du 10 février 2009.

Deux autres sources sont également utilisée, L**a Chancelée** sur la commune de SAINT MARTIN LES MELLE et l'infra toarcien de la **Roche Ruffin** sur la commune de PAMPROUX. L'eau de ces captages est mélangée à celle traitée, qui vient de l'usine, sur les secteurs respectifs du Mellois et de l'ancien Syndicat de Fontegrive.

Le SERTAD dessert trente points d'eau dont trois en eau brute. L'usine a un potentiel de production d'eau de 800 m3/h et en marche exceptionnelle elle peut produire jusqu'à 850 m3/h.

L'eau brute est pompée dans plusieurs lieux :

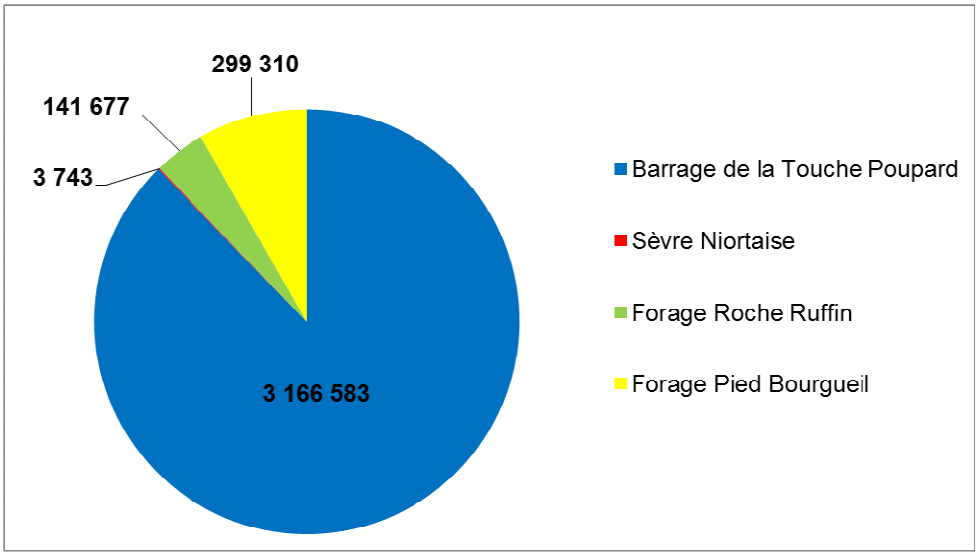

2) Comment rend-on l'eau potable ?

Les installations de traitement ont été mises en service à partir de septembre 2001. Il y a **trois étapes** pour que l'eau soit potable :

- La clarification,
- La filtration,
- La désinfection.

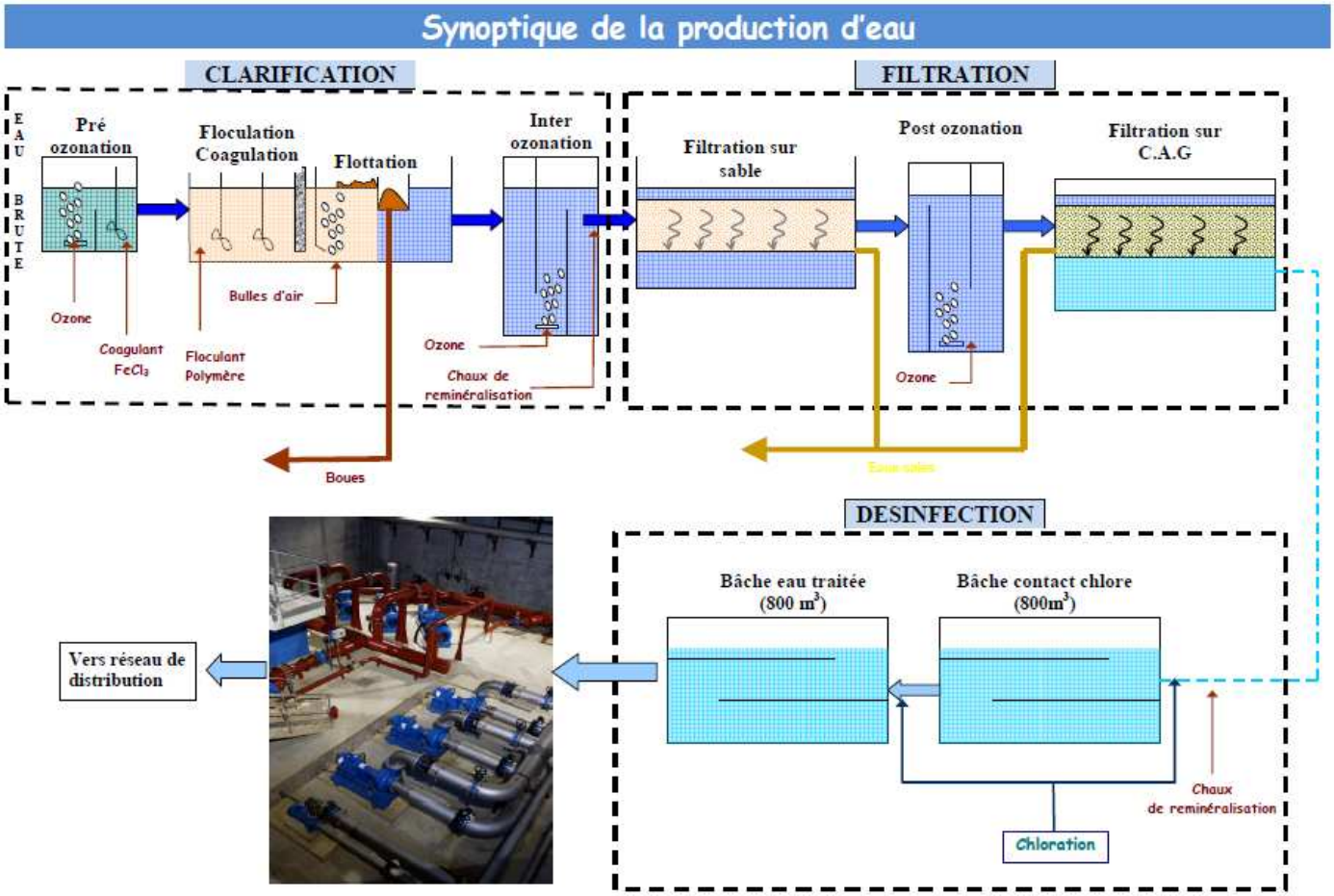

➢ La clarification

Celle-ci consiste à enlever à l'eau brute, les éléments et particules (végétaux, matières organiques,…) d'un diamètre assez important, avant d'affiner par la suite.

Plusieurs étapes sont nécessaires pour que l'eau soit dite « clarifiée » :

- Arrivée de l'eau dans une tour de pré ozonation pour un prétraitement des bactéries et matières organiques et minérales (phase d'oxydation),
- Passage dans une tour où, en parallèle à une agitation rapide, est injecté du chlorure ferrique, qui permet le rapprochement de certaines particules

(colloïdales), tout en abaissant le pH de l'eau de 7 à moins de 6 unités (phase de coagulation),

- Passage dans une tour où est injecté un polymère de synthèse (liant), qui permet le rapprochement et l'agglomération des particules. Le tout subit une lente agitation qui favorise la création de flocs (phase de floculation), les flocs sont une masse coagulée de particules,
- L'eau floculée est mélangée à de l'eau pressurisée (air + eau). Sous l'effet des micro bulles, le floc ainsi allégé remonte en surface pour former un gâteau de boue qui est évacué en direction de la bâche à boues par le passage d'un raclage mécanique (phase de flottation).

➢ La filtration

Cette étape est l'affinage de l'étape précédente par l'élimination d'éléments de plus en plus petits du au passage par les différents filtres.

- Reminéralisation de l'eau clarifiée par injection de chaux, afin de remonter le pH entre 8,00 et 8,50 unités.
- Afin d'enlever les restes de matières organiques et minérales (Mm et fer), l'eau passe au travers un milieu filtrant (épaisseur de 1 mètre), soit 4 filtres à sables d'une surface de filtration totale de 195 m2.
- L'eau, maintenant limpide, passe une dernière fois sur des tours d'ozonation afin d'oxyder les pesticides et autres micropolluants qui pourraient subsister, mais également pour commencer la désinfection (élimination des bactéries).
- Pour éliminer et absorber les micropolluants organiques à l'état de traces (pesticides, hydrocarbures, solvants chlorés…), l'eau passe au travers une couche filtrante de "Charbon actif en grain" d'une épaisseur de 1,40 mètre.
- Une reminéralisation finale de l'eau (ajout de chaux), permet d'atteindre un pH de 8 à 8,50 unités, nécessaire pour le réseau de distribution.

➢ La désinfection

C'est l'étape ultime d'un traitement, qui a pour but d'éliminer la présence éventuelle de germes dans l'eau, à l'usine, ainsi qu'au niveau du réseau.
En effet, il faut maintenir la désinfection tout au long du parcours de l'eau dans les conduites jusqu'à nos points de livraison.

Cette désinfection est réalisée avec de l'hypochlorite de sodium (eau de javel) qui est injecté dans chacune des réserves d'eau traitée.

L'eau est maintenant prête à être acheminée dans les réservoirs des différentes collectivités. En attendant la demande nécessaire, elle est stockée dans la réserve d'eau traitée de 800 m^3.

En ce qui concerne le refoulement et la distribution, le SERTAD dispose d'un réseau de 80 Km de canalisations enterrées qui permet d'amener l'eau traitée aux services de distribution abonnés.

A partir du 7 juillet 2005, le plan Vigipirate nous impose une norme de 0,3 mg/l de chlore en sortie.

➢ Les boues

Les boues issues des différentes étapes de la potabilisation de l'eau (raclage de la flottation, lavage des filtres) sont récupérées dans une cuve de stockage de 400 m3.

Elles sont reprises pour passer dans une centrifugeuse, puis un malaxeur, après injection de chaux. Après traitement, les boues qui étaient constituées de 97% d'eau, n'en contiennent plus que 70 %.

Les boues chaulées sont transférées vers un centre de compostage, au nord du département pour y être transformées.

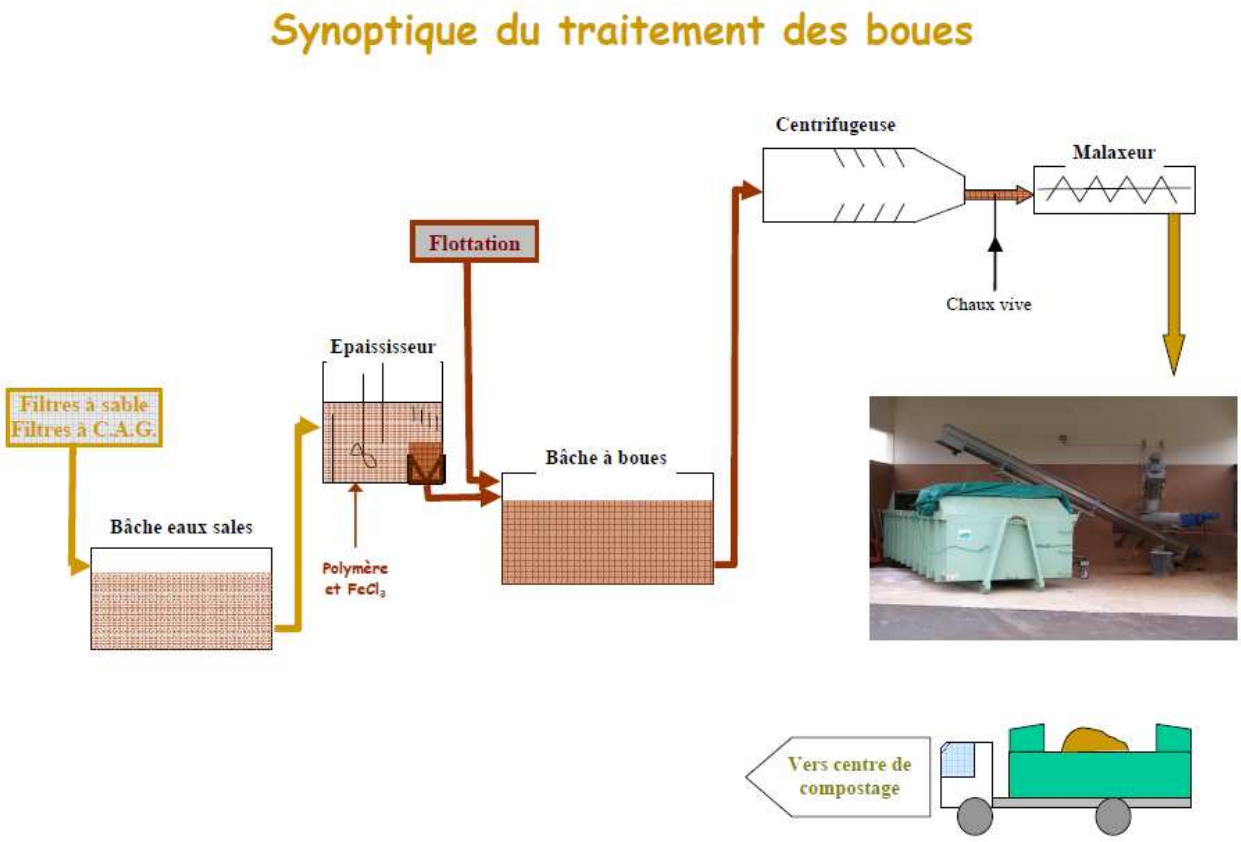

3) La distribution de l'eau

Comme nous venons de l'évoquer, un réseau de distribution de 80 km de conduites d'un diamètre de 10 à 50 cm permet la livraison de l'eau traitée aux collectivités adhérentes.
Un stockage intermédiaire de 3 000 m^3 est situé à la Couarde.
Pour les points hauts du Syndicat, quatre stations de surpression permettent l'alimentation.
Ces stations sont celles de Pied Bourgueil, de la Roche Ruffin, de Vitré et de la Chauvellerie.

➢ Les principaux sites et réseaux

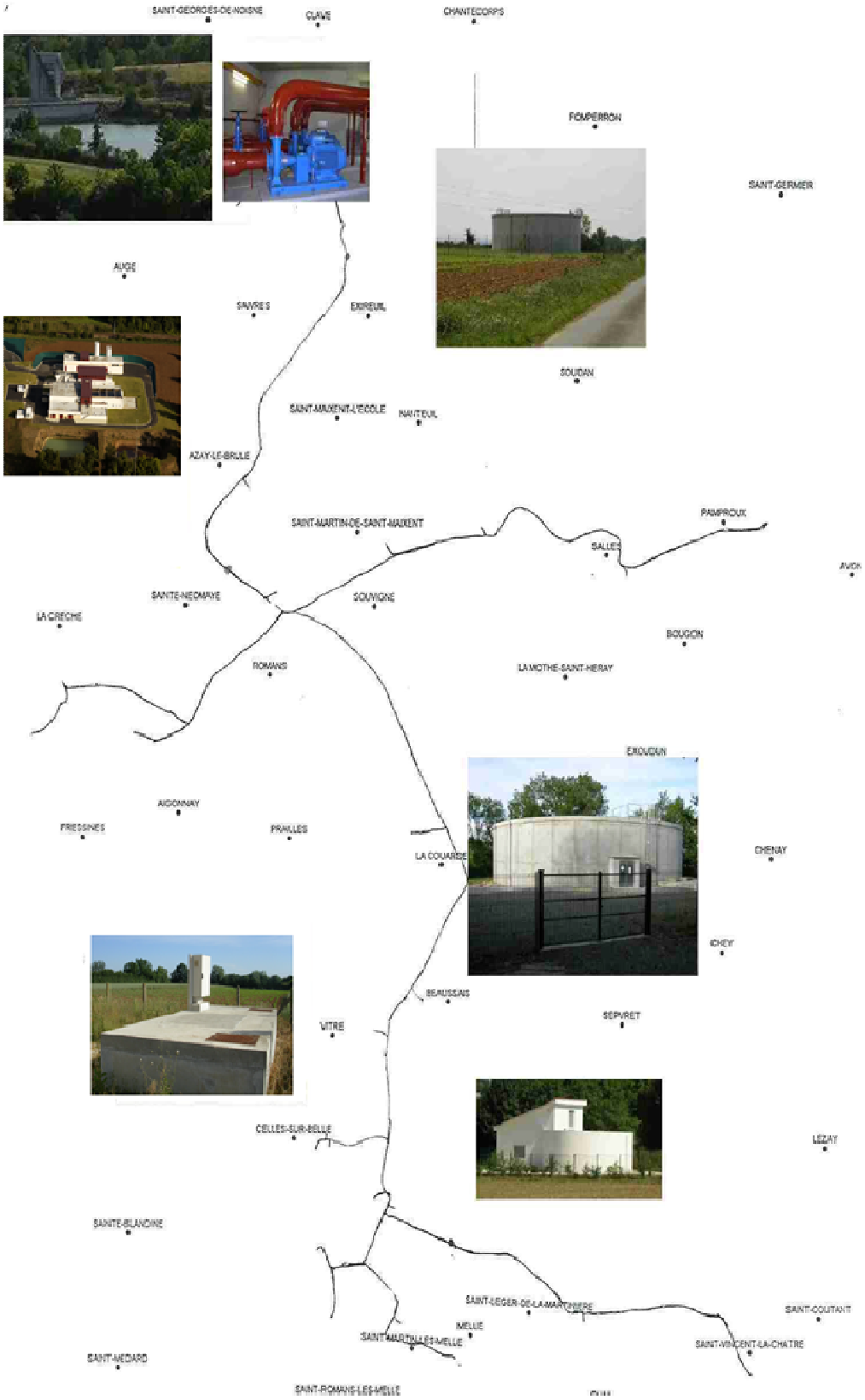

4) Les volumes vendus

Collectivités	Volumes vendus en (m3)		Evolution
	2010	2011	
Syndicat du Lambon	1 097 504	1 069 222	- 3%
SMPAEP	168 440	184 020	+ 9%
SERTAD secteur Fontegrive	276 393	285 176	+ 3%
Syndicat de la Mothe	41 566	35 691	- 14%
SERTAD zone de Thorigné	297 979	193 294	- 35%
SERTAD zone de Sainte Blandine	71 477	77 639	+ 9%
Régie de Celles Sur Belle	423 524	394 955	- 7%
SERTAD Saint Martin les Melle	8 170	17 464	+ 114%
SERTAD Melle	261 345	233 954	- 10%
Syndicat 4 B	7 600	8 875	+ 17%
SERTAD Saint Léger de la Martinière	70 919	78 679	+ 11%
Saint Vincent la Châtre	13 866	13 250	- 4%
TOTAL	**2 738 783**	**2 592 219**	**- 5%**

5) Les caractéristiques de l'eau brute

L'eau brute du barrage de la Touche Poupard est faiblement minéralisée en raison de la nature granitique des sols. Sa teneur en fer et en manganèse est forte, ce qui s'explique par la présence de ces métaux dans les sols granitiques. Sa teneur en nitrates est faible, en moyenne 9.73 mg/l.

Les eaux brutes sont régulièrement analysées par la CAEDS (tous les mois sur 3 hauteurs du plan d'eau), mais également par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire (10 en 2011).

De plus des analyses d'autocontrôle sont effectuées tous les jours à l'usine pour optimiser le dosage des produits de traitement.

Certains paramètres sont suivis par des analyseurs en continu et d'autres effectués par le personnel d'exploitation ou par un laboratoire prestataire.

Une analyse des pesticides est effectuée par le laboratoire IANESCO, chaque semaine d'avril à juillet et chaque mois, le reste de l'année.

Le SERTAD effectue aussi une analyse micro biologique chaque semaine.

6) Les caractéristiques de l'eau Traitée

Le contrôle de la qualité de l'eau traitée est réalisé quotidiennement par le Service Production du SERTAD dans le cadre de son autocontrôle, mais également par l'ARS à l'occasion du contrôle sanitaire (12 en 2011).

Certains paramètres sont analysés en continu (PH, turbidité, chlore). Quotidiennement, le personnel du Service Production SERTAD effectue des analyses physico-chimiques (fer, manganèse, nitrates, …).

Chaque semaine, une analyse microbiologique est également réalisée dans notre laboratoire, celle-ci traduit la stérilisation de l'eau.

Tous les mois, une analyse des pesticides, des hydrocarbures et des organo-halogénés volatiles (THM) est effectuée par IANESCO.

Comme pour l'eau brute, tous les prélèvements de l'autocontrôle sont assurés par le personnel du SERTAD.

La microbiologie est représentative de la stérilisation de l'eau.

7) Auto-Contrôle de l'eau traitée

La turbidité de l'eau correspond à la transparence d'un liquide.

La norme est actuellement de deux unités NTU. Au travers des 354 analyses, la moyenne était de 0.18 NTU avec une valeur maximale à 0.52 NTU et une valeur minimale à 0.1 NTU.

Pour les nitrates la norme est de 50 mg/l. D'après les 154 analyses d'autocontrôle, la moyenne relevée est de 9.73 mg/l, avec un minimum de 2 mg/l et un maximum de 16.70 mg/l.

Les pesticides sont détruits par les filtres à charbon actif en grains. La norme est de 0.1µg/l.

Sur l'ensemble des analyses effectuées en 2011 aucun élément n'a été détecté.

8) Contrôle Sanitaire

Voici les autres résultats des analyses qui ont été effectuées lors de l'année :

Paramètres	Unités	Norme	Nombre de prélèvement	Moyenne	Maxi relevés	Mini relevés
Turbidité	NTU	2	12	0.38	0.9	0.01
pH		9	12	8.25	8.55	8.05
T.A.C	°F		12	9.96	11.5	7.00
Dureté	°F		12	15.46	17	13.50
Conductivité	µS/cm	200-1100	12	375	405	338
Chlorures	µg/l	250	12	43.33	47.00	38.00
Sulfates	µg/l	250	12	9.42	10.00	9.00
Fer	µg/l	200	4	10	10	10
Manganèse	µg/l	50	11	1.23	2.83	1
Ammonium	mg/l	0.10	12	< 0.05	< 0.05	< 0.05
Nitrites	mg/l	0.10	12	< 0.05	< 0.05	< 0.05
Nitrates	mg/l	50	12	11.25	16.00	4.00
C.O.T	mg/l	2	12	1.93	2.20	1.80
Calcium	mg/l		4	54.25	57.00	52.00
Sodium	mg/l	200	4	3.65	3.80	3.50
Arsenic	µg/l	10	4	0.5	0.5	0.5
Coliformes Totaux		0	12	0	0	0
Entéroco-ques		0	13	0	0	0
Spores Sulfito réducteurs		0	11	0	0	0

Tous les résultats sont dans les normes pour une eau potable sortie d'une unité de traitement.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
Microbiologie	36	0	100%
Paramètres physico-chimiques	159	0	100%

9) Bilan technique

➢ Bilan de la Production de l'usine – Eau Brute

En 2011, le SERTAD a **prélevé 3 393 258 m³** répartis de la façon suivante :

- Barrage de la Touche Poupard : 3 166 583 m³
- Sèvre Niortaise : 3 743 m³
- Infra de la Roche Ruffin : 141 677 m³
- Captage de la Chancelé : 81 250 m³

Le pourcentage des eaux souterraines dans le volume global prélevé est de 6.57 %.

93,30 % de l'eau Brute, soit le prélèvement sur le barrage de la touche Poupard, sont achetés.

En ce qui concerne l'alimentation directe de l'usine de production d'eau, le tableau ci-dessous détaille la répartition entre le prélèvement au barrage et les différentes utilisations qui en sont faites par la suite.

Désignation	Index compteur (en m³), le		Différence	Total en m³	Différence en m³	Rendement en%
	03/01/2011	02/01/2012				
Barrage	12 370 646	15 537 229	3 166 583	3 170 326	15 079	99,52
Pompage Sèvre	28 067	31 810	3 743			
Usine	19 434 063	22 296 022	2 861 959	3 155 247		
Corbelière	4 090 610	4 362 008	271 398			
EARL L'alouette	48 410	52 470	4 060			
GAEC les Jardins de Jaunay	123 490	141 320	17 830			

➢ Bilan de la Production – Eau Traitée

Désignation	Index compteur (en m³), le		Différence	Total en m³	Différence en m³	Rendement en%
	03/01/2011	02/01/2012				
Compteur ET départ Usine	17 854 080	20 539 465	2 685 385	2 685 385	176 574	93,83
ET Vendue				2 592 219	93 166	96,53

Le volume global annuel d'eau **produite sur l'usine** est de **2 685 385 m3.** Le **rendement** de l'unité de production est de **93.83 %**.

Les pertes sont dues :
- Au lavage des filtres (sable et charbon actif en grain),
- Aux purges de certain ouvrage lors du process (Saturateur, …),
- A l'évacuation des boues du flottateur lors de la clarification,
- A la vidange de l'ensemble des ouvrages lors de l'entretien annuel des équipements,
- Au nettoyage des réservoirs de stockage de l'usine

Le volume global annuel d'eau **distribué** est de **2 592 219 m3**. Le **rendement** des 80 kilomètres du réseau d'Eau Traitée de la Production de **96.53 %**.

La différence de 3.47 % entre l'eau qui part de l'usine et celle vendue aux collectivités adhérentes, s'explique elle, par les fuites sur les réseaux, les fuites avant compteurs, les variations au niveau des compteurs, ainsi que les vidanges des réservoirs (la Couardes, La Roche Ruffin, Pied Bourgueil, St Thibault).

➢ L'indice de protection de la ressource

L'indice de protection de la ressource est de 100%.

➢ Linéaire de réseau de desserte (hors branchements)

Comme indiqué auparavant, le Service Production gère 11,80 kilomètres de réseau d'Eau Brute et près de 80 kilomètres de linéaire d'Eau Traitée au 31 décembre 2011.

10) Bilan Financier

➢ Tarifs production

Les **tarifs de production** sont les suivants :

- Pour la Part Fixe : 32 € H.T soit une augmentation de 1 € (3.2%)
- Pour l'eau Brute : 0.117 € HT/m^3 soit une augmentation de 0.03 € (3%)
- Pour l'eau Traitée : 0.32 € HT/m^3 soit une augmentation de 0.01 € (3%)

➢ Etat de la dette

Le montant de la dette au 1er janvier 2011 se montait à 5 356 113.56 €.

En 2011, le remboursement du capital s'élevait à 271 031.11 € et le remboursement des intérêts à 231 181.83 € (renégociation d'un emprunt).

Au 31 décembre 2011, le montant de la dette est de 5 019 831.44 €.

E) Le service distribution

Selon l'article L.19 du code de la santé publique l'eau consommée doit être « propre à la consommation ». C'est donc dans cette optique que la qualité de l'eau est analysée plusieurs fois dans l'année.

Plusieurs paramètres sont analysés :

Qualité organoleptique

- Coloration
- Turbidité
- Odeur saveur

Qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux

- Conductivité
- Température
- PH
- Chlorures
- Sulfates
- Anhydride carbonique libre
- Hydrogéocarbonates
- Demande chimique en oxygène dissous (DB05)
- Silice
- Calcium
- Magnésium
- Sodium
- Potassium
- Matière en suspension (MES)
- Demande chimique en oxygène (DCO)
- Aluminium
- Résidus secs
- Oxygène dissous
- Carbonates

Substances indésirables

- Nitrates
- Nitrites
- Ammonium
- Hydrogène sulfuré
- Fer
- Cuivre
- Substances extractibles au chloroforme
- Oxydabilité au KMn04 à chaud en milieu acide
- Zinc
- Manganèse
- Phosphore
- Fluor
- Chlore résiduel
- Azote Kjedal
- Hydrocarbures dissous
- Agents du surface
- Indice phénol
- Bore
- Baryum

Substances toxiques

- Cadmium
- Mercure
- Cyanures
- Chrome
- Arsenic
- Hydrocarbures polycycliques aromatiques (HPA)
- Plomb
- Sélénium

Pesticides et produits apparentés

Pesticides organo-azotés phosphorés organochlorés urées substituées.

Qualité micro biologique

- Coliformes totaux
- Coliformes thermotolérants
- Streptocoques fécaux
- Salmonelle
- Bactéries aérobies revivifiables à 22 et 37℃
- Bactéries anaérobie sulfitoréductrice

1) Les analyses effectuées par le Syndicat du SERTAD

Le décret n° 2001-1220 fixe les paramètres à analyser et leur fréquence. Les prélèvements sont effectués par l'Agence Régionale de la Santé, par le Laboratoire Départemental d'Hygiène et par le Laboratoire Régional d'Hydrobiologie de la Région Poitou-Charentes situé à La Rochelle (17).

L'ARS définit avec plus de précision la qualité de l'eau distribuée. *Cf : Qualité de l'eau distribuée en 2011, ARS.*

Plusieurs analyses ont été effectuées en 2011 au niveau bactériologie et physico-chimique sur les communes de : BEAUSSAIS, BOUGON, MELLE, PAMPROUX, PRAILLES, SAINT LEGER LA MARTINIERE, SAINT MARTIN LES MELLE, SOUDAN, TAUCHE, THORIGNE, VERRINES, VITRE.

D'autres analyses d'autocontrôle sont réalisées par le service Production du SERTAD. Cela représente 26 points de contrôle sur les neuf communes adhérentes. Au total, 233 analyses de seize à vingt-deux paramètres ont été effectuées durant l'année 2011. Les résultats n'ont montré aucun dépassement des normes.

En 2011, la source de Chancelée n'a pas connu de dépassement de la valeur Nitrates autorisée en distribution, soit 50 mg/l.

Afin de répondre aux exigences de la réglementation, la source de Chancelée n'est jamais distribuée seule. En effet elle est mélangée avec l'eau provenant de l'usine du SERTAD. Une analyse est réalisée chaque semaine pour vérifier la qualité de l'eau, pour vérifier la qualité de la source et de l'eau distribuée.

Service émetteur : Direction de la santé publique
Vigilances et Sécurités de l'Environnement et des Milieux des Deux-Sèvres (VSEM-79)
ARS-PCH-UTVSEM79@ars.sante.fr
Tel : 05 49 06 70 43

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2011

SYNDICAT **du SERTAD**

Population desservie : 12 178 habitants

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine qui relève de la compétence de l'Etat, est exercé depuis le mois d'avril 2010 par l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes et plus particulièrement de l'unité territoriale des Deux-Sèvres - Vigilances et Sécurités de l'Environnement et des Milieux (VSEM). Les prélèvements ont été réalisés par un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé (Laboratoire d'Analyses Sèvre Atlantique).

Présentation de l'Unité de Distribution d'eau (UDI) :

Une unité de distribution est une zone géographique desservie par une qualité d'eau homogène et gérée par un seul maître d'ouvrage. Il y a trois UDI au niveau du syndicat du SERTAD : Melle – Saint-Martin (UDI A), Pamproux Soudan Bougon (UDI B), Thorigné - Saint-Léger-de-la-Martinière (UDI C).

La distribution d'eau est assurée en régie **par le SERTAD.**

Origine de l'eau :

UDI A : Alimentée par un mélange d'eau réalisé à partir du captage de La Chancelée (St-Romans-Les-Melle) et de la prise d'eau de la Touche-Poupard,

UDI B : Alimentée par un mélange d'eau réalisé à partir de la prise d'eau de la Touche-Poupard (2/3) et du captage de La Roche Ruffin (Pamproux) au niveau des réservoirs de La Roche Ruffin et de Pied-Bourgueil,

UDI C : Alimentée par l'eau produite à partir de la prise d'eau de la Touche-Poupard,

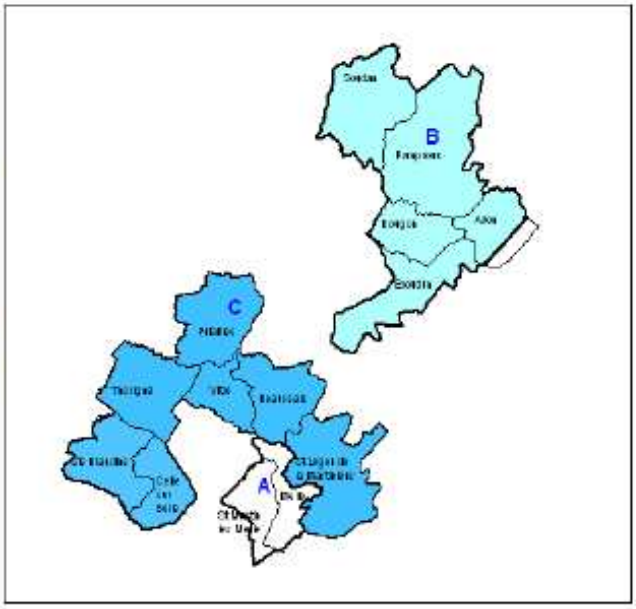

Protection des ressources : Les captages alimentant la collectivité (La Touche-Poupard, La Chancelée, La Roche Ruffin) bénéficient de périmètres de protection réglementaires.

Traitement : L'eau bénéficie avant d'être distribuée à la population, de traitements complets de potabilisation (notamment pour les pesticides) à l'usine du SERTAD, et de désinfection pour les autres productions.

Contrôle : Sur l'année 2011, **34 analyses (699 paramètres recherchés)** ont été réalisées sur l'eau distribuée conformément aux modalités du code de la santé publique relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

ARS POITOU-CHARENTES
Site Niort
30 rue Thiers
CS 18 537
79025 NIORT CEDEX

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES Moyennes 2011	Valeurs limites de qualité	UDI A	UDI B	UDI C
TURBIDITE (en NFU)	2	0.19	0.26	0.42
DURETE (TH en °F)		21.3	16.8	15.5
FLUOR (en µg/l)	1500 µg/l	230	1260	280
NITRATES (en mg/l)	50 mg/l	20	7.2	11.2

Bactériologie ➢ Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins de contamination fécale, ont présenté une excellente qualité pour l'ensemble des analyses (conformité aux normes).

Turbidité ➢ La turbidité caractérise la transparence de l'eau. En 2011, aucun dépassement de la référence de qualité n'a été observé.

Dureté ➢ La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. L'eau distribuée est douce.

Fluor ➢ Le fluor est bénéfique à doses modérées (entre 500 et 1500 µg/l dans l'eau de consommation) pour la prévention des caries dentaires. Les eaux alimentant le syndicat en renferment de faibles quantités et des apports complémentaires par des comprimés, après avis médical, ou par du sel fluoré peuvent être conseillés.

Nitrates ➢ Les nitrates sont des produits fertilisants utilisés pour la croissance des plantes. La totalité des mesures **est inférieure à la valeur limite de qualité réglementaire.**

Pesticides ➢ Les pesticides (désherbants, fongicides et insecticides) sont utilisés pour le traitement des cultures, des jardins, des voiries, etc… Les recherches effectuées en 2011 à la sortie des réservoirs et des usines sont toutes restées **inférieures au seuil de détection** du laboratoire.

Plomb ➢ **Trente deux** branchements publics en plomb ont été répertoriés sur le territoire du syndicat au dernier recensement, fin 2011 (uniquement sur la commune de Pamproux). Un programme de remplacement de ces branchements est en cours afin de pouvoir respecter la valeur limite de qualité de 10 µg/l de plomb au robinet en 2013.

Avis Sanitaire: Eau de bonne qualité

<u>Conseils et recommandations pour consommer une eau de qualité</u> :

➢ *Lorsque vous vous absentez de votre domicile pendant plusieurs jours, il y a un éventuel risque de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée dans les canalisations. Il est recommandé de* ***laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever*** *pour des besoins alimentaires.*

➢ *Pour éliminer les éventuels goûts de chlore,* ***vous pouvez conserver l'eau au frais*** *quelques heures avant de la consommer.*

➢ *Si vos canalisations et* ***branchements*** *sont* ***en plomb*** *il* ***est fortement conseillé de les remplacer****. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il faut la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou tirer une chasse d'eau. Ceci réduira les quantités de plomb dissous dans l'eau.*

➢ ***Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable****. Tout ouvrage privé (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doit être déclaré en mairie. Il ne doit en aucun cas être connecté sur le réseau intérieur d'eau potable.*

Pour plus d'informations… *Veuillez consulter votre mairie, votre exploitant, l'Agence Régionale de Santé*
Ou *dans les Services en ligne (Eau du robinet) sur la page d'accueil du site Internet de l'ARS :*
www.ars.poitou-charentes.sante.fr

2) Le SERTAD Distribution en quelques chiffres

Le syndicat du SERTAD dispose de quatre ressources d'approvisionnement :

- Un captage à la source de la Chancelée avec un pompage de 81 250 m3 (fermeture du captage de La Doua au 1 janvier 2011)
- Trois achats d'eau à hauteur de 3 499 m3 pour VEOLIA, 2 606 m3 pour le syndicat de Marcillé et enfin de 688 561 m3 pour le Syndicat du SERTAD Production. Ces trois achats représentent un budget de 257 681.06 €.

➢ Récapitulatif des chiffres

	2011
Nombre de compteurs	6 406
Augmentation des compteurs entre 2009 et 2010	+ 0.5 %
Volumes distribués (m3)	866 920
Volumes consommés (m3)	689 415
Rendement du réseau	79.52 %
Vol. moyen/ compteur (m3)	107.62

➢ Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans les réseaux de distribution qui est consommée ou vendue aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau est de 79.52%.

➢ L'indice linéaire de perte en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommées sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement de réseau, et d'autre part les actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2011, l'indice linéaire de perte en réseau est de 0.64 m^3/jour/km.

➢ Renouvellement des réseaux d'eau potable

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseau remplacé à l'identique ou renforcé ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

En 2011, le linéaire renouvelé est de 3.324 km.
Pour 2011 le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1.07%.

3) Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25 décembre 2013 cette teneur ne devra plus excéder 10 ug/l. Cette valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	2011
Nombre total des branchements	6 406
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés en 2011	57
Nombre de branchements en plomb restant au 31/12/11	32
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés / nombre total de branchements	0.89%
% de branchements en plomb restant / nombre total de branchements	0.50%

4) Délai maximal d'ouverture des branchements

Le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 48h ouvrés pour une parcelle en lotissement et de 15 jours ouvrés sur une parcelle individuelle après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

5) Réseau de distribution par commune

➢ Commune de Beaussais

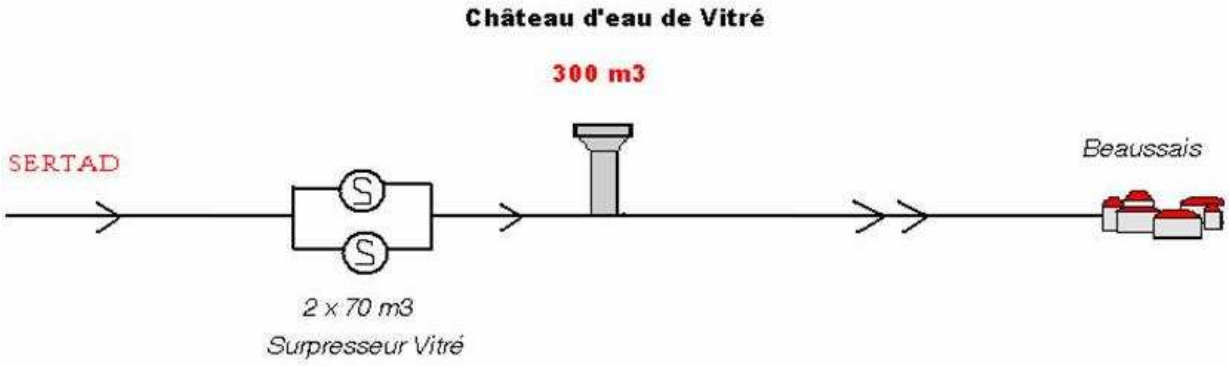

➢ Commune de Bougon

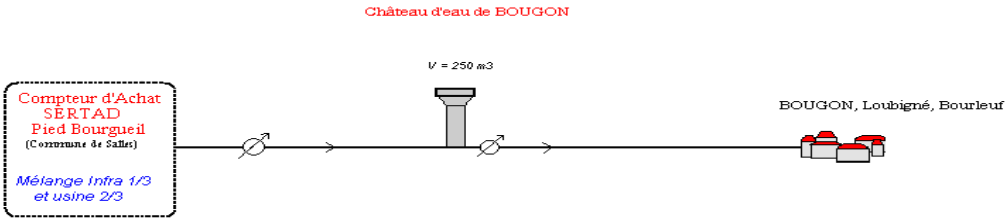

➢ Commune de Melle

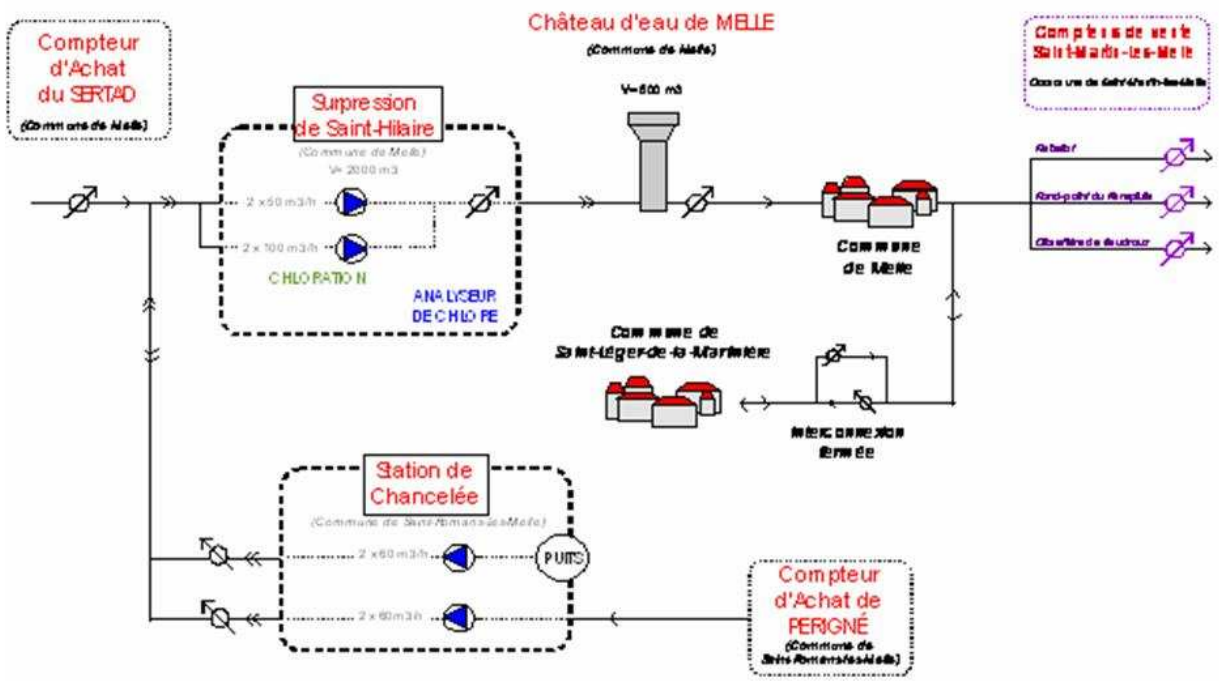

➢ Commune de Pamproux

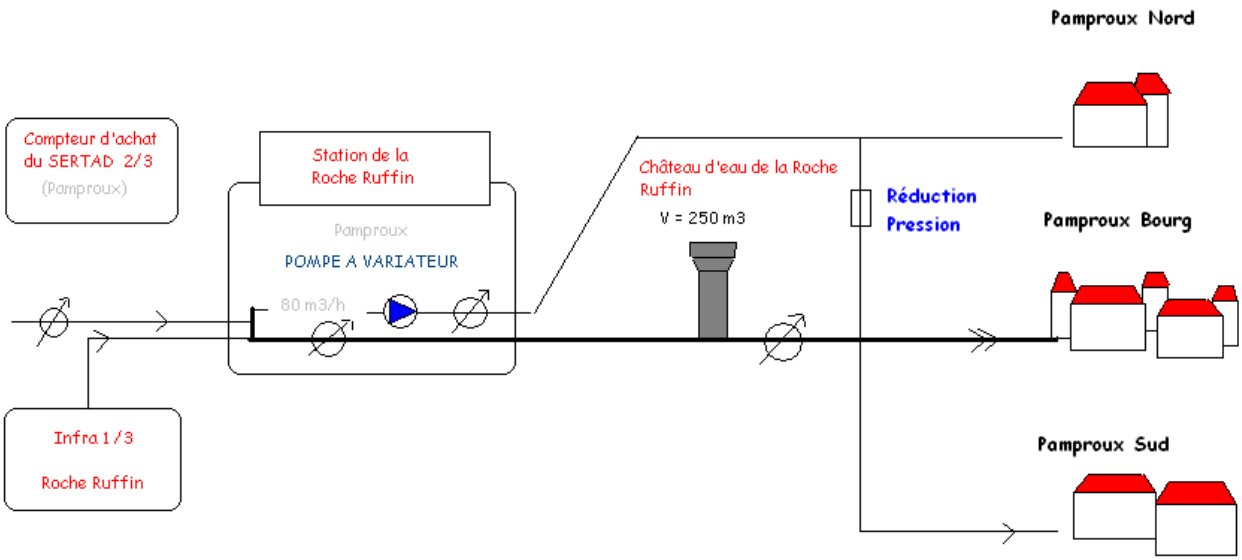

➢ Commune de Prailles

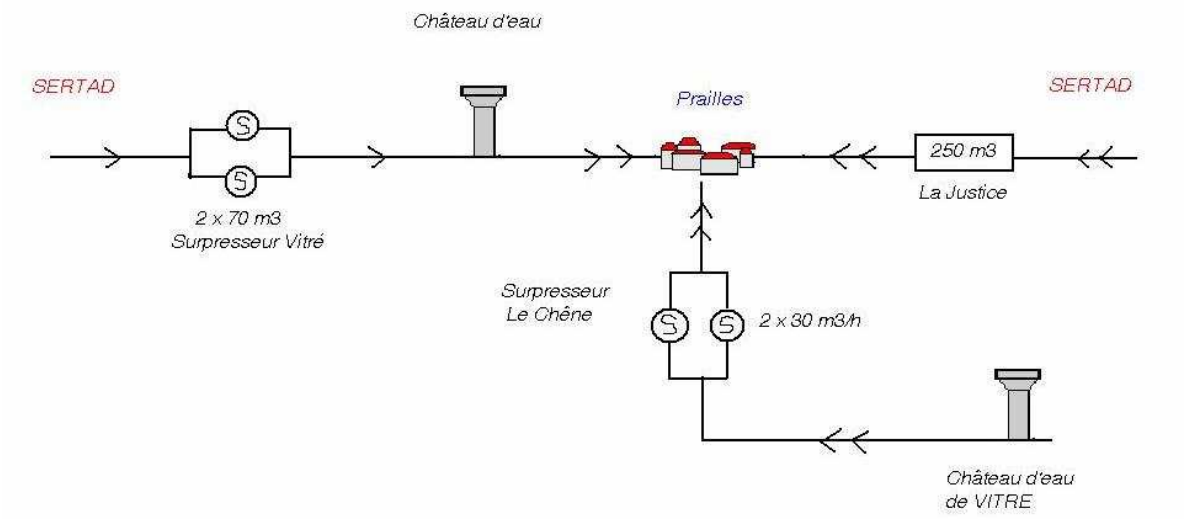

➢ Commune de Saint Léger de la Martinière

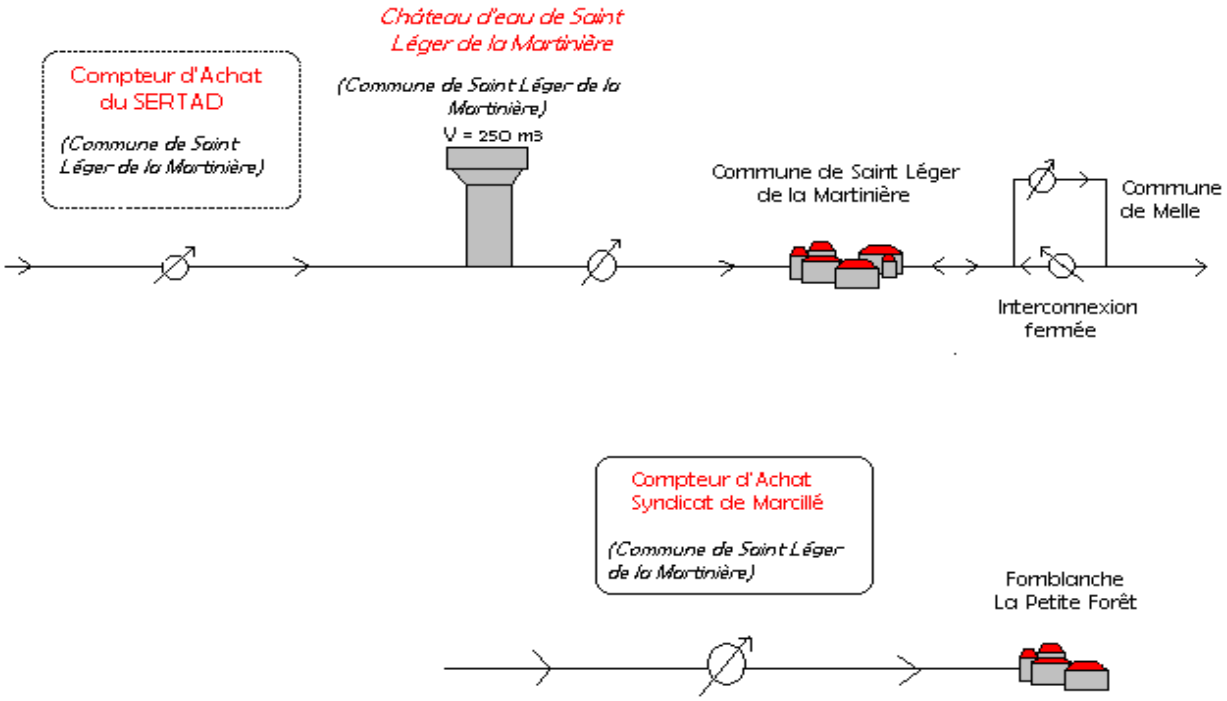

➢ Commune de Saint Martin les Melle

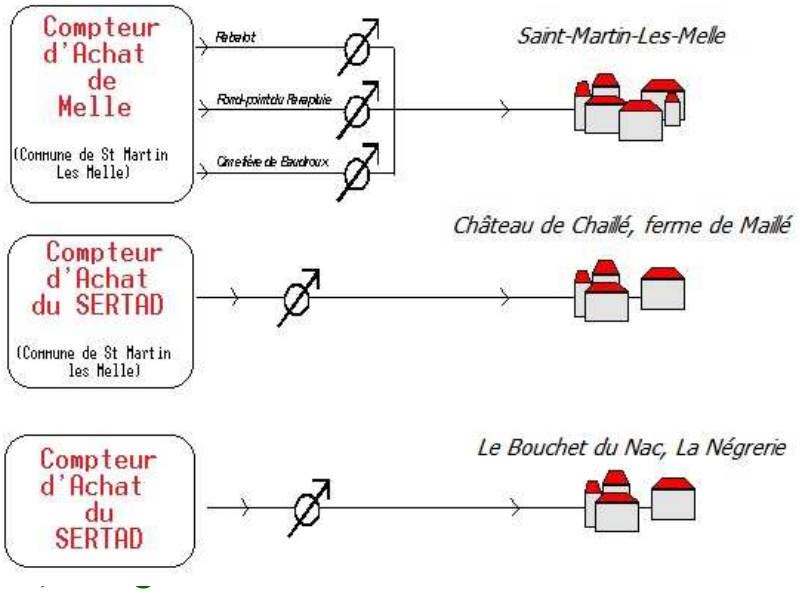

➢ Commune de Sainte Blandine

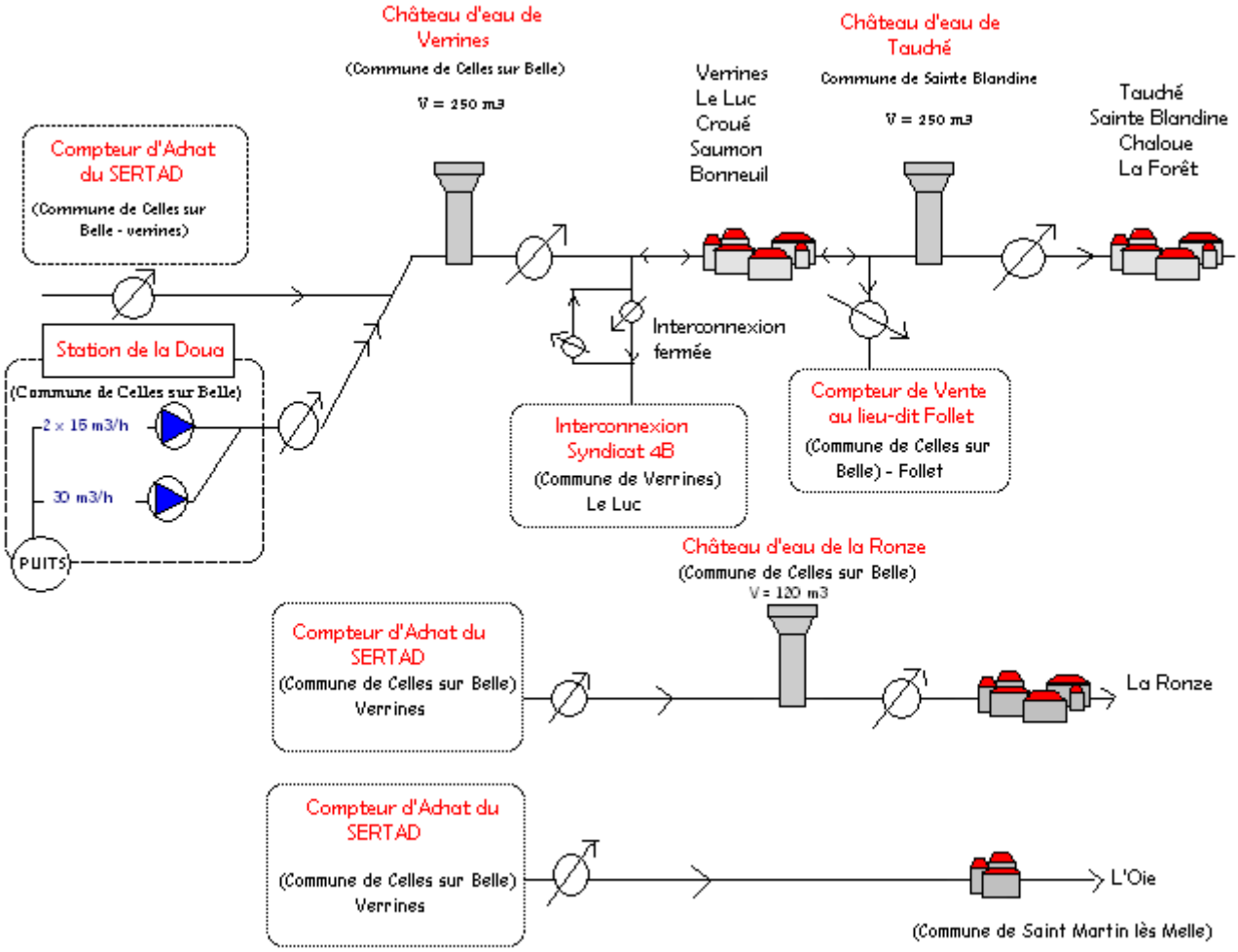

- **Commune de Soudan**

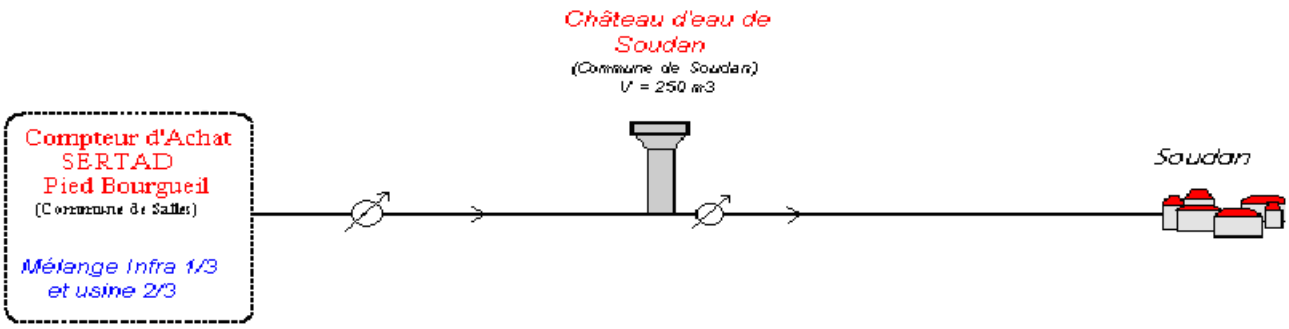

- **Commune de Thorigné**

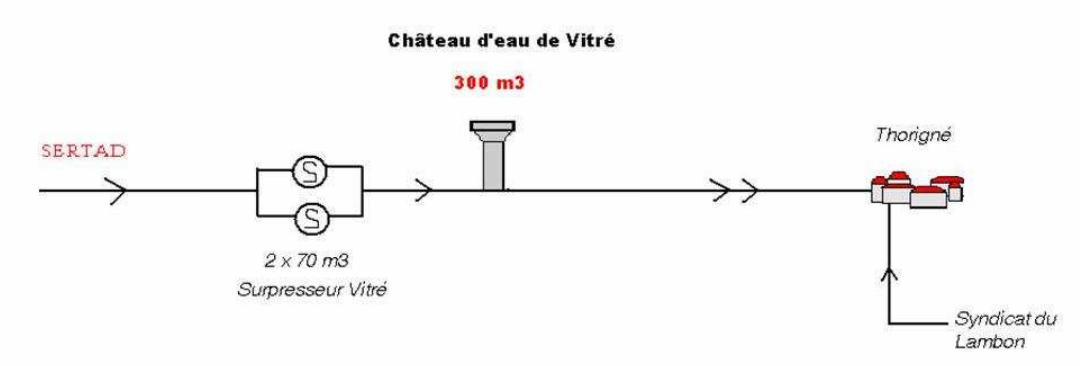

- **Commune de Vitré**

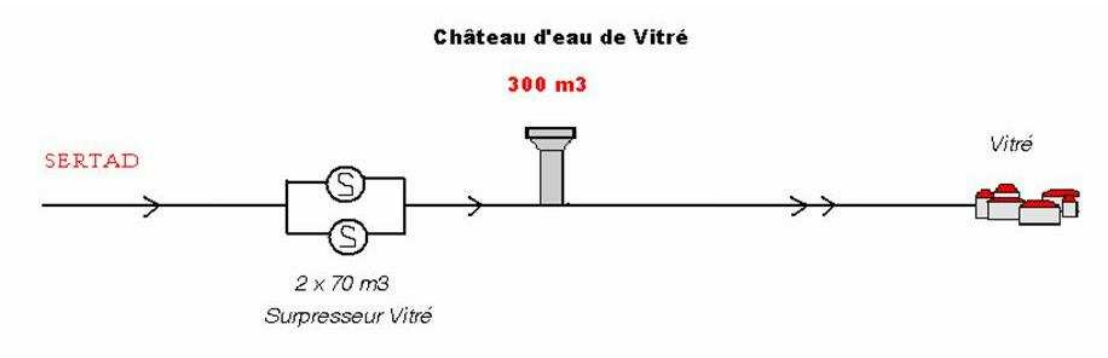

6) Tarifs de l'eau distribuée

➢ Tarifs de distribution

Les tarifs appliqués par le Syndicat sont conformes à la loi sur l'eau, c'est-à-dire qu'ils comprennent une **partie abonnement** et **un tarif unitaire appliqué à la quantité d'eau** réellement consommée.

La délibération du 16 septembre, prise par le Conseil Syndical du Sertad, fixe :

- le prix du mètre cube d'eau consommé : 1.40 HT le m^3,
- l'abonnement par compteur et par semestre : 20 € HT

En 2010 les tarifs en vigueur étaient les mêmes pour toutes les communes adhérentes.

Toutes Communes	2010 € / m^3	2011 € / m^3
Abonnement (HT/an)	40	40
Prix du m3 d'eau consommé HT Jusqu'à 200m^3	1.32	1.40
Prix du m3 d'eau consommé HT A partir de 201m^3	1.25	-

Pamproux	2010 € / m^3	2011 € / m^3
Abonnement (HT/an)	40	40
Prix du m3 d'eau consommé HT Jusqu'à 200m^3	1.40	1.40
Prix du m3 d'eau consommé HT A partir de 201m^3	1.25	-

Le prix du mètre cube a augmenté de 0.08 € en 2011 pour compenser l'augmentation des prix de nos fournisseurs d'eau potable.

➢ Tarifs de pollutions

Deux agences de l'eau se partagent le territoire du Syndicat du SERTAD, l'agence de l'Eau Loire Bretagne et l'agence Adour Garonne, elles établissent les tarifs de pollution suivants :

Agence	Commune	Tarif 2010	Tarif 2011
Adour Garonne	BEAUSSAIS	0.134 €	0.204
Adour Garonne	MELLE	0.223 €	0.255
Adour Garonne	SAINT LEGER	0.223 €	0.255
Adour Garonne	SAINT MARTIN LES MELLE	0.223 €	0.255
Adour Garonne	VERRINES	0.223 €	0.255
Adour Garonne	VITRE	0.134 €	0.204
Loire Bretagne	AVON	0.18 €	0.248
Loire Bretagne	BOUGON	0.18 €	0.248
Loire Bretagne	EXOUDUN	0.18 €	0.248
Loire Bretagne	SALLES	0.18 €	0.248
Loire Bretagne	PAMPROUX	0.30 €	0.310
Loire Bretagne	PRAILLES	0.18 €	0.248
Loire Bretagne	SOUDAN	0.18 €	0.248
Loire Bretagne	SAINTE BLANDINE	0.18 €	0.248
Loire Bretagne	THORIGNE	0.30 €	0.310

➢ Pour 2010 et 2011 le taux de TVA appliqué est 5.5%.

➢ Facture type

Voici une facture type annuel pour un client ayant consommé 120 m3 sur la commune de MELLE.

2010

Distribution d'eau	Mètre Cube	Prix unitaire	Montant
Part collectivité			
Consommation	120	120 x 1.32 €	158.40 €
Abonnement annuel		20 € x 2	40.00 €
Organismes publics			
Redevance pollution	120	0.223 €	26.76 €
		Total H.T	225.16 €
		TVA 5.5%	12.38 €
		Total T.T.C	237.54 €

2011

Distribution d'eau	Mètre Cube	Prix unitaire	Montant
Part collectivité			
Consommation	120	120 x 1.40 €	168 €
Abonnement annuel		20 € x 2	40.00 €
Organismes publics			
Redevance pollution	120	0.255 €	30.06 €
		Total H.T	238.06 €
		TVA 5.5%	13.09 €
		Total T.T.C	251.15 €

7) Indicateurs de performance

Indice de connaissance et de gestion du réseau patrimoniale des réseaux d'eau potable

		2010	2011
A – Plans de réseaux	Absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95% du linéaire estimé du réseau de desserte (quels que soient les autres éléments)	0	0
	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de desserte	10	10
	Mise à jour du plan au moins annuelle	10	10
B – Informations sur les éléments consécutifs du réseau de distribution	Information structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10	10
	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10	10
	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, compteurs de sectorisation…) et des servitudes	10	10
	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	10
C – Informations sur les interventions sur le réseau	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des branchements	10	10
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations	0	10
	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations	10	10
	TOTAL sur 100	**90**	**100**

8) Bilan Financier

➢ Les recettes d'exploitation

La vente d'eau aux abonnés représentait une recette de 962 312.85 €.

Les produits accessoires du service étaient eux de 83 591.12 €.

Les recettes d'exploitation des produits accessoires du service sont la pose de compteur, les réparations et les branchements. Ce sont les branchements qui occupent la place la plus importante avec 73 % des produits accessoires de service à eux seuls.

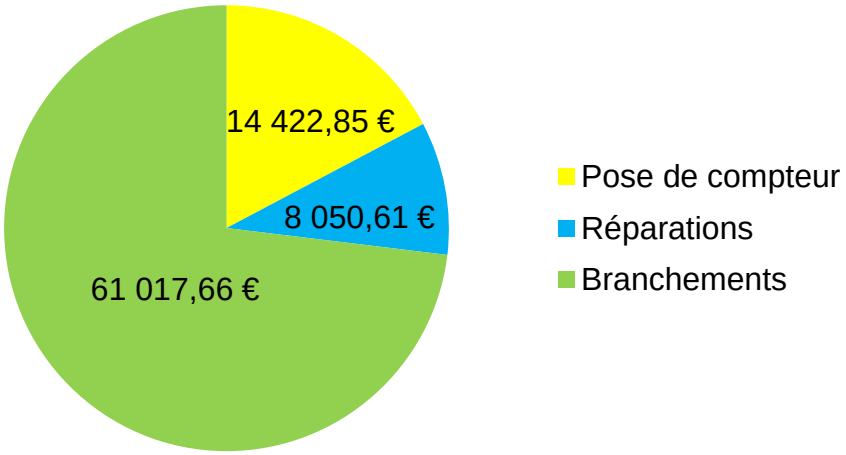

➢ Dette de la collectivité

L'en-cours total de la dette au 1er janvier 2011 est de 1 030 239.62 €.

Le montant des annuités payées au cours de l'exercice 2011 est de 163 864.97 €.

En 2011, le remboursement du capital s'élevait à 120 467.62 € et le remboursement des intérêts à 43 397.35 €.

Au 31 décembre 2011, le montant de la dette est de 921 107.87 €

➢ Abandon de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fond créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fond de Solidarité Logement par exemple) pour aider les personnes en difficultés,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité.

4 000 € ont été versés au Fond de Solidarité Logement.

6 508.44 € ont été comptabilisés en non-valeur.

F) Renseignements pratiques sur le Syndicat

Le secrétariat du syndicat

1 Chemin du Patrouillet
La Chesnaye
79260 SAINTE NEOMAYE

☎ : 05.49.25.32.09
Fax : 05.49.05.35.16
Mail : s.lambon@wanadoo.fr
Site internet : http://sertad.yotabe.fr

Le service Qualité de l'Eau Brute (Bassin Versant)

Delphine LOPES, technicienne, animatrice du Bassin Versant

☎ 06.71.72.98.83
Fax 05.49.05.35.16
sertad_sevre@yahoo.fr

Le service Production d'eau potable

La Corbelière
79260 SAINTE NEOMAYE

☎ 05.49.05.43.97
☎ 05.49.05.43.97 (astreinte en dehors des heures d'ouverture)
: sertad@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture pour l'ensemble des services :
- du lundi au jeudi : 8h00 à 12h00 – 13h30 à 17h30
- le vendredi : 8h00 à 12h00 – 13h30 à 16h30

Les services Distribution et Maintenance

Rabalot
79500 SAINT MARTIN LES MELLE

☎ 05.49.29.28.85
Fax 05.49.07.16.98
syndicatdeseaux.melle@orange.fr (Service Distribution)
sertad-maintenance@orange.fr (Service Maintenance)

06.87.76.07.96
Service Distribution (astreinte en dehors des heures d'ouverture)
06.77.08.05.22
Service Maintenance (astreinte en dehors des heures d'ouverture)

Horaire d'ouverture du service :
- du lundi au jeudi : 08h15 à 12h15 – 13h30 à 17h15
Le jeudi après-midi et le vendredi, les appels téléphoniques sont transférés sur le site de La Chesnaye.

De plus le Syndicat collabore avec deux partenaires principaux

➢ Partenaire financier

Le comptable du Trésor du Syndicat du SERTAD est la Trésorerie de Celles sur Belle, 1 rue du Treuil 79370 CELLES SUR BELLE, dont le chef de poste est Monsieur François DIEUMEGARD.

➢ Partenaire technique

La maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux a été assurée par la C.A.E.D.S. Actuellement celle-ci apporte une aide ponctuelle sur la gestion de l'usine et des installations. La CAEDS est gérée par son président M. DELECHAT Didier et son directeur M. BARBARIT Cyril.

64 rue de la Boule d'Or
79000 Niort
Tél : 05.49.24.23.43
Fax : 05.49.24.24.18
Mail : caeds@club-internet.fr

Informations pour la clientèle

➢ La qualité de l'eau

Les résultats d'analyses effectuées par l'Agence Régionale de la Santé (anciennement la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales) sont transmis régulièrement dans chaque commune ainsi que celles effectuées par le SERTAD dans le cadre de l'autocontrôle.

➢ Relève des compteurs des abonnés

Le relevé des compteurs est effectué deux fois par an par les agents du Syndicat. Chaque collectivité est avertie du passage des releveurs.

➢ Les restrictions ou interruptions de la distribution

Aucun arrêté préfectoral de limitation des usages de l'eau n'a été pris en 2011.

1 Chemin du Patrouillet
La Chesnaye
79260 SAINTE NEOMAYE

Tél : 05.49.25.32.09
Fax : 05.49.05.35.16
Mail : syndicatdeseaux.melle@orange.fr
Site internet : http://sertad.yotabe.fr